

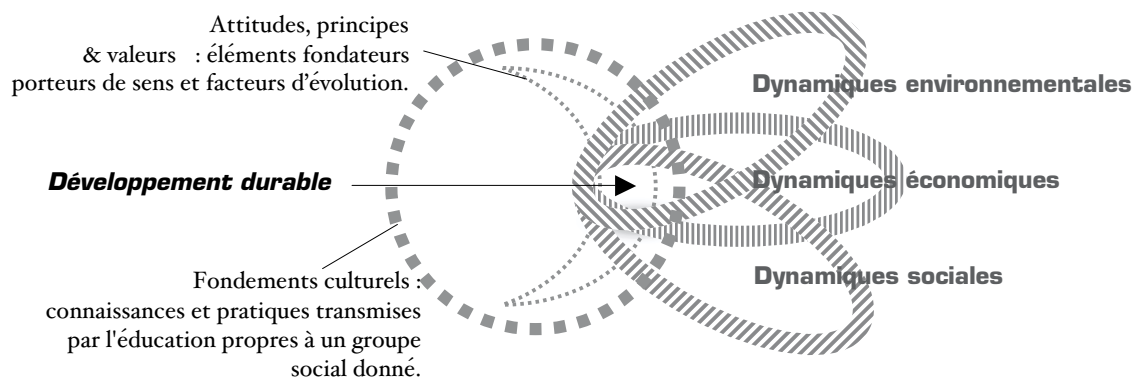
6.

CHANGER LA PERSPECTIVE : LE DEVELOPPEMENT DURABLE PAR LE TOURISME RESPONSABLE

« Les pays sous-développés d'Afrique sont largement sous-pollués. La qualité de l'air y est d'un niveau inutilement élevé par rapport à Los Angeles ou Mexico [...] Il faut encourager une migration plus importante des industries polluantes vers les pays les moins avancés [...] et se préoccuper davantage d'un facteur aggravant les risques d'un cancer de la prostate dans un pays où les gens vivent assez vieux pour avoir cette maladie, que dans un autre pays où deux cents enfants sur mille meurent avant d'avoir l'âge de cinq ans » (L. Summers, Banque Mondiale, cité par J.M. Harribey, 1998).

Cette vision interpelle, forcément. Logique dans une perspective de rentabilité économique à l'échelle globale (à quand la déchetterie lunaire ?), elle devient insupportable lorsque les références au développement humain, aux rapports des hommes entre eux et avec le patrimoine naturel, aux principes éthiques et moraux, aux valeurs - qualité, équité, responsabilité, respect mutuel, solidarité...- sont mises en regard. C'est donc une conception évidemment multi-dimensionnelle du développement qui est considérée ici, issue du classique recouvrement des trois sphères : environnementale, sociale - culturelle parfois - économique.

Mais, cette schématisation étant justement contestée - elle n'est pas dynamique, économie et société sont au même plan, la représentation n'est pas explicative... -, un autre modèle a été conçu, en groupe de travail, pour souligner l'effet inducteur de l'homme, qui se retrouve en « transversal », et qui, par ses habitudes, ses pratiques et ses valeurs, dessine un arrière-plan culturel (A. Laurent, 2002-2).



C'est à partir de cette logique d'enchaînement des faits et des effets que se structure le propos de ce chapitre.

I. L'Agenda 21 Local avec et *par* le tourisme.

« Un agenda 21 local est une démarche de réflexion et de concertation qui permet, par la mise en synergie des acteurs du territoire, de construire un projet local répondant aux conditions d'un développement durable (du point de vue environnemental, social et économique). L'agenda 21 local n'est ni un calendrier, ni un programme pré-établi : à chaque collectivité locale le soin de le concevoir à partir de ses besoins et objectifs, en partenariat avec les acteurs concernés. »

Plaquette du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, 2003.

• La notion de « territoires durables ».

Deux exemples simples permettent de situer la problématique et les enjeux d'une approche territoriale du développement durable, par ailleurs objet d'une multitude d'analyses académiques. L'expression « territoires durables » la résume.

Le peuplement mondial, s'il se concentre massivement dans les villes, ne doit toutefois pas être abordé restrictivement à cette échelle. L'explosion urbaine, largement incriminée en matière de nocivités sociale et environnementale, ne doit pas occulter les problématiques des zones rurales, d'autant que l'essor des villes et la désertion des campagnes sont des phénomènes fortement intriqués. **C'est pourquoi ces problématiques croisées, pour être traitées avec pertinence, ne peuvent faire l'économie d'une appréhension incluant les interrelations entre zones urbaines, périurbaines, et rurales, et tenant compte des incidences mutuelles.**

Source : www.tourismexpress.info

La notion de « Territoires durables » contribue à promouvoir une appréhension globale des espaces géographiques corroborant ou non les délimitations administratives classiques. Cet angle d'analyse permet d'une part de s'extraire du traditionnel clivage urbain/rural qui contrevient à une analyse cohérente des rapports sociaux, commerciaux, biologiques qui façonnent un territoire, d'autre part de gommer la forte hétérogénéité contenue dans les termes urbain et rural à une échelle internationale.

Les textes internationaux ne codifient nullement la notion de « territoires durables », même si quelques textes normatifs nationaux y suppléent aujourd'hui. Ce vide juridique laisse une grande marge à l'innovation et à la réflexion territoriale, à laquelle l'UIDD espère contribuer.

Les territoires durables se réfèrent, dans l'optique UIDD, aux espaces géographiques sur lesquels sont conduits des projets multisectoriels de développement durable. **Le territoire durable n'a d'existence que dans le projet qu'il porte. Il n'est pas une entité juridique, mais le cadre physique, matériel, organisationnel, fonctionnel d'une stratégie de développement. Le territoire durable peut par ailleurs parfaitement épouser les délimitations administratives.**

Source : www.uidd.org/fr/thematique/territoire_durable.htm

Qu'est-ce qu'un *territoire durable* ? Pour la France, cet intitulé « *clair et énigmatique* » signifie « *qu'il doit y avoir conciliation du développement économique, de la cohésion sociale, de la protection de l'environnement et aussi de l'amélioration des voies de communication. Un excellent connaisseur des questions d'aménagement du territoire concluait fort justement un article intitulé « Déménagement du territoire » par cette phrase : « L'aménagement sera lettre morte s'il reste l'annexe, voire le sous-produit de l'environnement ou de l'équipement. [...] Le développement équilibré et durable du territoire signifie aussi action cohérente et coordonnée entre tous les partenaires, Europe, État, collectivités territoriales et acteurs économiques, tant à l'échelon national qu'à l'échelon européen.* » (D. Hoeffel, président de l'association des Maires de France, cité par J.M. Lorach & E. de Quatrebarbes, 2003)

• Les agendas 21 Locaux en pratique.

La forme pratique et convenue du *territoire durable* est l'Agenda 21 Local, développement durable *de proximité*, application moderne de la territorialisation de la politique planétaire qu'est supposée être le développement durable.

Pour notre propos, un des rares textes d'évaluation et de capitalisation sur l'articulation tourisme/agendas 21 locaux met en évidence, à partir de cinq cas représentant une diversité de types de destinations - Bournemouth et Winchester en Grande-Bretagne, Calvià aux Baléares, Comté de Storstrom au Danemark et Marie Galante en Guadeloupe - un certain nombre d'enseignements qui sont autant de recommandations pour les acteurs de terrain (ICLEI/UNEP 2003) :

Agendas 21 Locaux : leçons sur les partenariats, les stratégies, les outils de gestion locale et le tourisme

[Traduit de l'anglais]

Les partenariats

- Impliquer à la fois les administrations du tourisme et de l'environnement.
- Viser un haut niveau d'engagement politique de niveau décisionnel, en cohérence avec la nature transversale du tourisme et le nombre d'administrations locales qu'il concerne.
- S'assurer que la gestion courante de la destination tient compte des intérêts des communautés locales, ceux de l'environnement et ceux des parties prenantes de l'activité touristique.
- Consulter et informer la communauté la plus large (réunions avec différents publics, bonne relation avec les médias, utiliser des médias spécialisés - « lettre », site internet...-, sondages et enquêtes...).
- Encourager des initiatives autres que celles des autorités locales, par exemple le secteur privé (exemple d'un propriétaire de terrain de camping à Storstrom).
- Impliquer les tours opérateurs et les clients dans la démarche, objectif considéré de plus en plus comme essentiel, avec, comme pour la charte Atalante, la nécessité d'une information « excellente » des visiteurs.

Les stratégies et les outils de gestion locale :

- S'assurer que le tourisme durable s'inscrit dans toutes les politiques et actions de développement durable dans la zone concernée.
- S'assurer que la stratégie de tourisme durable repose sur une analyse spécifique du secteur (audit des ressources et des opportunités, analyse des marchés existants et potentiels, analyse des avantages et bénéfices avérés et potentiels du tourisme, vision à long terme, batterie de résultats et d'indicateurs mesurables....)
- Mettre l'accent sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux du tourisme.
- Insister sur une vision à long terme.
- S'assurer que la stratégie appartient à la communauté est mise en œuvre par elle tout en reflétant l'expertise technique.
- Intégrer le tourisme dans une planification, une gestion et des outils plus larges (zonage, capacité de charge, limites des changements acceptables, « EMS Environment Management System », « IQM Integrated Quality management », écotaxes...).
- Mettre en place des objectifs, des cibles, des indicateurs et des procédures de suivi.

Le tourisme corrélé aux agendas 21 Locaux :

- Appliquer une planification spatiale et un plan de gestion de la destination.
- Promouvoir des transports plus « durables » (pollution, encombrements, nuisances...).
- Protéger et valoriser les ressources naturelles et culturelles transmises en héritage.
- Aider les entreprises touristiques à devenir plus « durables ».
- Utiliser des procédures de certification adéquates.
- Privilégier les marchés qui renforcent les réinvestissements locaux.
- Promouvoir l'usage des produits locaux et l'intégration avec les autres secteurs (transformation progressive de l'offre, par exemple les produits alimentaires, via une évolution de la gastronomie...).
- Étendre les bénéfices du tourisme au plus grand nombre.
- Renforcer la communication avec les visiteurs et les résidents locaux.

Source : « Tourism and Local Agenda 21 : The Role of Local Authorities in Sustainable Tourism », ICLEI/UNEP, 2003, 61 pages.

• Les agendas 21 Locaux du tourisme.

Etant donné les caractéristiques respectives du tourisme (responsable) et des agendas 21 locaux, il était logique de voir apparaître un agenda 21 local du tourisme. Voici comment le Secrétariat d'Etat au Tourisme, en France, précise la question :

Les agendas 21 locaux du tourisme
Secrétariat d'Etat au Tourisme, France

Le tourisme est à l'origine de pressions qui peuvent être fortes sur les territoires qu'il met en jeu, si des politiques de régulation ne sont pas mises en œuvre. Dans un territoire donné, divers domaines sont concernés par la durabilité : le respect de l'environnement par les opérateurs touristiques et les touristes, la gestion des activités par les communautés réceptrices, des emplois attractifs, des vacances accessibles pour tous, etc.

Par ailleurs, les transports, facteurs de pollutions et d'épuisement des ressources naturelles, recèlent une part majeure des enjeux liés au développement du tourisme, à l'échelle locale mais aussi à l'échelle des équilibres écologiques mondiaux. En effet, les déplacements pour motif touristique sont ceux qui augmentent le plus vite et cette tendance se confirmera dans les prochaines années. En outre, dans les sites touristiques, la fluidité et l'innocuité des transports au regard du cadre de vie deviennent un critère important de l'attractivité.

Parallèlement à la conversion des entreprises touristiques aux principes du développement durable, ce sont également les gestionnaires des territoires concernés qui doivent s'en imprégner. Il s'agit de développer des stratégies qui visent la maîtrise des concentrations spatiales et temporelles propres au tourisme, la prise en compte des risques naturels, la gestion des déplacements locaux, etc. L'avenir de ces territoires passe également par la mise en place de systèmes de formation performants et attractifs, répondant aux nouvelles exigences de compétences (management environnemental, aménagement, écologie, etc.).

La mise en œuvre d'agendas 21 locaux du tourisme offre aux collectivités locales un cadre pour conduire un développement touristique durable qui appréhende toutes les dimensions de ce secteur et ses diverses interactions sociales et spatiales. Dans le prolongement des travaux sur l'élaboration d'un Agenda 21 européen du tourisme, la Commission a initié la création d'un « réseau européen de territoires pilotes » afin de favoriser la mise en œuvre concrètes des initiatives de développement durable du tourisme et d'améliorer l'attractivité de la destination Europe. Il s'agit d'une démarche volontaire de territoires (villes, stations de montagne ou du littoral, territoires ruraux, espaces naturels) souhaitant se doter d'une stratégie de développement à moyen ou long terme.

Source : Les contributions du secrétariat d'Etat au Tourisme, www.tourisme.gouv.fr/POLITIQUE/territorial/activite_durable.htm, dernière mise à jour le 19 juin 2003.

L'agenda 21 local du tourisme est à la limite du contresens : un agenda 21 local, par définition et dans sa logique de conception, est parfaitement transversal et traite tous les secteurs en fonction de leurs interrelations. La théorie est cependant très peu mise en pratique et beaucoup d'Agendas 21 Locaux ont des dominantes sectorielles. Le tourisme minore cette entorse à la théorie car, on l'a vu à maintes reprises, c'est une activité en elle-même transversale, multi-dimensionnelle et arborescente. Elle apparaît donc comme une clé d'entrée, idéale et lisible par tous, dans le développement durable ramené à l'échelle d'un territoire de vie ou de projet. Signalons sur ce sujet qu'un des tous premiers agendas 21 Locaux sur les énergies renouvelables et le tourisme, solidaire cette fois, est en préparation à Sainte-Anne de la Martinique (Lettre bimensuelle du Comité Français pour l'environnement et le développement durable, n°29, 14 janvier 2003).

Reste qu'il demeure d'origine, de maîtrise et de gestion institutionnelle par l'intermédiaire d'une collectivité locale/territoriale. *Où sont le tourisme communautaire, le tourisme pour les pauvres, l'appropriation par les habitants, la solidarité de proximité ? Existe-t-il des CB-21LA, Community Based - 21 Local Agenda ?*

• **L'agenda 21 Local indigène et endogène issu du terrain.**

Une expérience récente - trop récente pour en tirer des conclusions directement extrapolables et manquant d'une première évaluation externe - permet de conclure que le tourisme responsable, à lui-même, peut conduire à structurer, en complète interaction avec une communauté de base, une forme d'agenda 21 local. C'est l'exemple de la démarche PQRST (Patrimoines et Qualité des Ressources et des Sociétés dans les Territoires) à Djibouti :

Patrimoines et Qualité des Ressources et des Sociétés dans les Territoires

d'après : Alain Laurent, 2003-1, 2003-2 ; A. Laurent & N. Prévot 2003-3

Résumé :

La démarche PQRST « Patrimoines et qualités des ressources et des sociétés dans les territoires » a été lancée fin 2001. La finalité en est d'impliquer les différentes composantes de la société sur une base solidaire, de créer des interactions positives entre les différentes actions et de tenir compte de quelques principes clés du développement durable : soutien aux personnes ressources, démarche globale, logique ascendante, transparence, vérité, économie humaine et diversifiée, tourisme responsable, protection de l'environnement et restauration de la biodiversité, respect des cultures, éducation et suivi-évaluation. Ces principes sont rassemblés dans une charte, dite « transversale », adossée à un corpus de mesures et d'indicateurs. La région sud de la République de Djibouti (Assamo, district d'Ali-Sabieh), rurale, de culture issa-somalie, peuplée de nomades en voie de sédentarisation et d'un nombre fluctuant de réfugiés économiques des pays voisins, l'Ethiopie et le Somaliland, en est la première zone d'application.

Démarche :

Activités	Résultats	Evaluation qualitative
Avant (localement) Développement rural, activités touristiques, inventaires faunistiques	Création d'une zone agricole puis d'une coopérative, création de compétences locales en tourisme caravanier, redécouverte de l'endémique régional <i>Dorcatragus megalotis</i> (beira).	Création d'un capital de confiance.
Avant (Nord) - 2000 Mise au point de la démarche « Patrimoines et Qualités des Ressources et des Sociétés dans les Territoires »	Décision de mettre en œuvre la démarche sur la base d'une coopération dans la durée.	Réflexion intense, contacts nombreux, plusieurs évolutions des documents de cadrage. Bénévolat intégral.
Etape 1 : faire connaissance - 03/02 Contact formel.	Décision de création d'une association intitulée Association de Développement Durable Local Asser-Jog (ADDLA).	Echanges sérieux, structurés et large distribution de parole. Première réunion multi-sectorielle rassemblant des personnes diverses mises sur un pied d'égalité
05/02 - Création de ADDLA (Association de Développement Durable Local Asser-Jog)		
Etape 2 : écouter et entendre 11/02 Quels sont les attentes, besoins, difficultés et contraintes rencontrés par la communauté ? quels sont ses problèmes ?	Classement en neuf thèmes transversaux et sectoriels : modalités de mise en œuvre des projets, démocratie, eau, école, santé, nature, jardins agricoles, tourisme et élevage.	Plusieurs habitants expriment pour la première fois leurs points de vue. Premier exercice de démocratie directe, aux dires des participants.
Etape 3 : relier problèmes – causes – solutions 03/03 Groupe de travail. Transcrire les besoins et attentes en problèmes, rechercher les causes des problèmes, rechercher les solutions à ces causes.	23 « solutions », transcrites en projets : surcreusement des puits, formation à différents volets techniques (agriculture, soins vétérinaires, guide touristique...), création d'un Centre de Santé Associatif, aménagement hydro-sylvo-pastoral du bassin versant de l'oued Assamo, appui à l'école, développement du tourisme solidaire.	Participation constante malgré un horaire défavorable (début d'après-midi) et des distances importantes à parcourir à pied. Echanges précis, libres et francs.

.../...

.../...

Etape 4 : aller à l'essentiel 03/03 Consensus sur la nécessité de prioriser les actions compte tenu des urgences et des capacités de l'association	Pour 2003-2004, 5 actions intégrées retenues : <ul style="list-style-type: none">• l'eau (puits, bassin villageois, techniques d'irrigation),• faisabilité de l'aménagement hydro/sylvo/pastoral du bassin versant de l'oued Assamo),• tourisme solidaire (réalisation d'une écostation et protection du beira in situ),• diversification économique (transformation des productions agricoles),• formation.	Conformément au mode d'action participatif privilégié, la nature de la réunion, ouverte et solennelle, a été choisie par ses membres. Prise de conscience des interdépendances entre les différentes actions, première initiation à l'approche systémique.
Etape 5 : se référer à la durabilité – 03/03 Exercice de validation	Jeu « Dhagaxaa Tirri », « Compter les cailloux », explicitation d'un premier niveau d'interaction activités humaines – projets – patrimoine naturel	Confirmation du classement obtenu la veille.

Premiers enseignements :

- Prendre en compte pleinement le contexte culturel : modes de pensée et d'action, durée.
- Le développement durable ne peut réellement se concrétiser qu'à partir d'une « induction douce » lors des échanges individuels ou collectifs. Education ?
- Mais c'est aussi un prétexte pour dépasser l'enjeu sectoriel - le tourisme -, éclairer les choix locaux, diversifier l'économie pour la rendre plus forte et entrer dans une vraie logique globale.
- L'articulation entre le tourisme et le développement local nécessite des fonctions particulières d'animation, de coordination et de formation : ce temps doit être reconnu et valorisé.
- L'implication des institutions nationales et internationales est fondamentale car, même symbolique, elle assure une reconnaissance et une crédibilité à des démarches innovantes, fragiles et complexes.
- Les agences émettrices « amies » sont peu nombreuses. La question est d'en convaincre d'autres de s'engager, en pleine connaissance de cause, dans la nouvelle démarche qui leur est proposée.
- Le suivi-évaluation est aussi un élément de pédagogie très concrète du développement durable.
- La formation, l'instruction et l'éducation : une clé connue, reconnue, réclamée, mais pour quelle serrure ? doit-on se limiter aux aspects « techniques » ?
- Au final, c'est d'une approche renouvelée de la coopération Nord-Sud qu'il s'agit, qui laisse au vestiaire présupposés, idées fausses, préjugés et qui place l'habitant au centre du dispositif.

Source : A. Laurent & N. Prévot, 2003.

La démarche PQRST, issue d'une logique ascendante et d'une proximité forte avec la population locale, trouve aujourd'hui ses limites. N'étant pas institutionnelle et sans ressources importantes, elle peine à faire face aux enjeux de sa propre programmation, dont - mais pas uniquement - les aspects touristiques. Sur cette question, trois points sont à relever sur les plans environnementaux, solidaire et équitable :

- la clientèle touristique d'Assamo de la saison 2002-2003 est à 80% locale (expatriés français et quelques représentants de la bourgeoisie djiboutienne) et 20% extérieure (plongeurs espagnols, français et néerlandais en escale), limitant (très modestement) les émissions polluantes des transports avion,
- « sur cinq mois, concernant strictement l'activité touristique dominante, les caravanes chamelières, 36% des recettes reviennent aux propriétaires chameliers (en rotation), 19% à ADDLA (opérateur), 15% aux commerçants locaux, 13% aux transporteurs, 7% aux guides caravaniers (en rotation), 6% aux vendeurs de cabris, 2% aux cuisinières et 2% aux vendeurs de fruits et légumes. » (A. Laurent & N. Prévot, 2003),
- « par ailleurs et sur la même durée, les effets connexes sont multiples. Il en est ainsi des premières confitures « biologiques » et « équitables » produites et vendues localement et à Djibouti-ville, de la transformation de produits agricoles (phase de mise au point de fabrication de coulis de tomate et de tomates déshydratées), d'une relance de l'artisanat avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 250 000 FD

en mars 2003 (environ 1200 € sur une période 6 mois), de la réfection de la piste d'accès au village et aux jardins sur financement du district et de la constitution d'un premier « trésor de guerre » financier. » (idem).

La démarche PQRST correspond-elle aux grilles de référence les plus récentes en matière de développement touristique responsable contributeur au développement (durable) ? Est-elle « dans les clous » ?

En l'occurrence, un outil récent, la « Grille de lecture des démarches et d'écoute des partenaires pour des projets touristiques facteurs de développement local » (CPTR, Conférence Permanente du Tourisme Rural - Groupe International, 2003) est une référence utile. La liste des domaines/champs/principes/modalités qu'elle propose est une des plus exhaustive du moment tout en évitant, à ce niveau et pour l'usage qui est prévu - une aide à la sélection d'actions potentiellement finançables sur fonds de coopération décentralisée - le piège des tableaux de bord à foisonnement d'indicateurs peu adaptés aux situations dans nombre de PED.

Cette grille, résumée et légèrement enrichie, figure ci-dessous.

Grille CPTR de lecture des démarches et d'écoute des partenaires pour des projets touristiques facteurs de développement local.	
Développement territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion dans un processus organisé de développement local • Liens entre le volet tourisme et les autres volets
Charte	<ul style="list-style-type: none"> • Référence à une charte : charte qualité, code de conduite ou code éthique... • Origine de la charte
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Unité ou structuration du territoire porteur de la démarche • Dimension du territoire • Echelle permettant l'appropriation par la population et les structures de développement local • Situation géopolitique du territoire
Démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Origine - Etat, collectivité publique, institution locale, structure locale collective, individuel • Evolution du portage
Modes de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Appui sur les ressources locales et le partenariat de la population locale pour définir leurs contenus • Rôle du partenaire extérieur • Montage financier des démarches • Modalités, ampleur et localisation de la redistribution des bénéfices • Décisions sur l'usage des revenus : formes de redistribution et de gestion, place des populations locales • Financements internationaux et conséquences sur la démarche
Nature du projet touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du patrimoine local - hébergement, gestion de l'environnement, des ressources naturelles, rejets, déchets, eau, ressources alimentaires... • Valorisation des caractéristiques et des traditions locales – accueil, animation touristique, prestations • Modalités de définition des activités proposées aux touristes • Types d'emplois et d'activités créés • Main-d'œuvre locale ou extérieure au territoire • Appui sur des savoir-faire locaux • Recours à des qualifications complémentaires qui n'existent pas sur le territoire • Programmes de formations associés
	.../...

.../...

Adéquation territoire-tourisme

- Démarche dimensionnée aux caractéristiques et ressources du pays
- Investissements nouveaux : accessibilité (transport, accès), aménagements, captation de ressources
- Garde-fous/mesures prévues : dégradations, pillage (biens culturels), irrespect des valeurs traditionnelles, coutumières ou religieuses, dérives en général

Partenaire(s) externe(s)

- Niveau institutionnel des partenaires étrangers (Nord)
- Expérience de développement local des partenaires
- Nature de l'appui technique apporté à la démarche
- Actions de formation : nature, cible

Clientèle

Touristes étrangers

- Adéquation flux des clients - démarches - respect des caractéristiques sociales et économiques locales
- Sensibilisation aux particularités et réalités locales (autres que les aspects touristiques traditionnels)

Touristes locaux

- Ciblage des touristes/visiteurs régionaux/nationaux

Commercialisation

- Circuits/modes de commercialisation : réseau de solidarité, éthique participative type commerce équitable
- Démarche d'entreprise privée commerciale, intégration de la dimension du développement durable
- Organisation intégrée à un produit plus large ou plus traditionnel - exemple : produit faisant l'objet de

circuits

organisés dans le cadre de séjours balnéaires ou autres « classiques » dans le pays

Evaluation des retombées de la démarche (résultats)

- Mécanismes d'évaluation
- Existence de mesures et des évaluations - modalités, calendrier, responsabilité
- Evaluation de la clientèle, des opérateurs, de l'encadrement des activités
- Evaluation participative - acteurs concernés et/ou populations

Retombées et évolutions

- Fréquentation, origine des clientèles, retours financiers
- Emplois créés : nombre, type, qualification, durabilité, précarité, bénéficiaires (hommes, femmes, ...)
- Satisfaction des clientèles
- Evolution des résultats dans le temps - aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux -
- Evolution de la dynamique locale
- Effets perceptibles des projets touristiques : modes de vie, comportements, rapports habitants-visiteurs...
- Avenir recherché et/ou prévisible des démarches

Difficultés rencontrées

Propositions sur les voies et conditions de progrès

Le tamis de la grille CPTR est serré. Faire passer la démarche PQRST dans ce filtre nécessiterait des compléments de terrain et une co-évaluation, notamment externe. Là comme ailleurs, les éléments d'évaluation sont déficitaires (en construction).

Une nouvelle fois, la notion de processus et de démarche s'impose.



La démarche "PQRST" est un luxe. Elle est aux limites extrêmes des capacités endogènes d'un petit groupe surmotiv . Consommatrice de temps de r flexion, de relation, de n gociation, d'animation, de suivi, elle pr figure cependant un dispositif d'appui   des d marches territoriales   composante de tourisme responsable.

Peut-on parler   son propos de "territoires durables" ?

Difficile de statuer sans une  valuation de m me nature que ses pr tentions...

En l' tat, elle pose cependant quelques questions :

- Comment identifier la limite entre l' change, la connaissance r ciproque, et l'induction, l'interf rence, la pression amicale *pour aller vers...* ?
- Comment  largir les partenariats sans perdre la qualit  de contact et de proximit  et risquer d tournements, convoitise et calendrier impos  ?
- Comment g rer ces partenariats ?
- Comment mener de front plusieurs m tiers : animateur territorial, technicien agricole, conseiller en entreprise, formateur multi-casquette... ?
- Comment entrer collectivement dans une culture de l' valuation et d'en accepter les cons quences ?
- Comment distinguer ce type de d marche d'une offre concurrente maquill e et de la propagande ambiante ?
- Comment labelliser et/ou reconnaître la qualit  territoriale poursuivie en tenant compte des extr mes variabilit s du terrain ?
- Comment respecter les chartes sp cifiques que les acteurs du tourisme responsable mettent g n ralement en avant tout en se r f rant   des orientations, des mesures et des crit res standardis s qui garantissent la *bonne direction* ?

Ces questions forment la trame transversale des d veloppements qui suivent.

II. *Global – local* : une conciliation essentielle.

« [...] il est assez irréaliste de penser que toutes les collectivités locales s'impliquant dans un « Agenda 21 » ou un « plan de développement durable », ont nécessairement comme motivation première l'avenir de la planète ou même celui des régions proches. Sauf incitation extérieure forte, il est difficile d'imaginer que des élus locaux responsables prennent le risque de s'engager dans des programmes à long terme « altruistes » dont leurs électeurs auraient à supporter le coût sans en tirer directement les bénéfices. »

Jacques Theys, 2002.

• Le local, recette miracle ?

• *Micro-local, local, territorial, régional...* : le développement à la base, ascendant, endogène, « *roots level* » a bonne presse, malgré quelques notes dissonantes sur la décentralisation des féodalités et du népotisme, le rapprochement entre le niveau décisionnel et les groupes de pression, l'égoïsme du développement « bocal », la densification des réseaux et des lobbies par le jeu de la proximité, la propagation de la *corruption douce*.

« *Le développement local contribue à l'émergence de nouvelles façons de produire et de partager les richesses, de vivifier la participation citoyenne, de faire grandir la démocratie, pour que chacun et chacune ait à la fois de quoi vivre et des raisons de vivre. Les organisations de développement local sont des catalyseurs qui valorisent nos richesses particulières que sont la capacité d'imagination, la formulation des projets par les collectivités, la solidarité, la capacité d'entreprendre, le partenariat et la créativité.* » (Déclaration des Premières Rencontres Mondiales du Développement Local, 1998).

• *Le local, niveau d'application* : le local est au global ce que la pratique est à la théorie, un niveau d'application. C'est la première illustration d'une redoutable dialectique :

Une véritable pertinence des politiques de développement durable suppose que les acteurs puissent traduire les objectifs généraux en objectifs individuels ou locaux. Il faut donc que ces politiques reposent sur une base d'information de qualité scientifiquement valable. Se pose alors un problème de niveau (central, local ou intermédiaire) et de compétence dans ce niveau. En effet, à chaque niveau correspondent des critères de décision et de gestion. L'influence d'un niveau peut s'exercer plus ou moins fort sur les autres, être ascendante ou descendante dans la hiérarchie : l'influence de l'Union européenne à travers la politique agricole commune, la directive " Nitrate " (1991) par exemple. **Bien que l'impulsion ou la contrainte soient au niveau européen, la mise en place se réalise au niveau local, par des actions menées par les exécutifs régionaux, les chambres départementales d'agriculture, les agriculteurs eux-mêmes.**

D. Requier-Desjardins, Horizon Local, 1996-99, www.globenet.org/horizon-local/

• *Le local, niveau d'expérimentation du global* : expérimentation, créativité, invention... c'est précisément là le point fort, la valeur ajoutée, l'avantage comparatif de l'action et de la gestion locale de l'action. Sur cette question, abondamment illustrée, la courte conclusion de deux chercheurs québécois Louis Favreau et Lucie Fréchette (2002) à l'issue de leurs travaux sur le développement local et l'économie solidaire en Amérique latine, suffit à situer la capacité des acteurs locaux, pour peu qu'on leur fasse confiance - *et qu'on leur délègue des parts de responsabilité...* :

Les gouvernements locaux - et la démocratie participative qui l'accompagne dans les initiatives présentées - offrent **les avantages de la proximité**, c'est-à-dire la possibilité d'intervenir sur des questions qui concernent l'organisation de la vie quotidienne (services locaux de transport en commun, équipements localisés de services de santé et de services sociaux, etc.) à une échelle qui est objectivement accessible à la majorité des citoyens et sur un territoire, certes à géométrie variable, mais susceptible de favoriser l'appartenance à une communauté.

L'économie populaire et solidaire, de son côté, favorise le décollage de communautés locales, leur premier développement et, ce faisant, leur insertion dans le développement économique général d'un pays. La coopération internationale a beaucoup à tirer de ces expériences en orientant son travail en direction du soutien aux mouvements sociaux locaux, à la démocratie politique locale et au premier développement.

Source : L. Favreau & L. Fréchette, 2002.

• *Le local, niveau d'interpellation* : le niveau local, en plus d'être le niveau de l'expérimentation, des solutions qui peuvent en découler et des applications pratiques d'une gouvernance générale, est aussi celui des questions et des interpellations dans un registre *ascendant*, sur la place des acteurs au sein de chaînes de plus en plus longues et inter-reliées, sur la capitalisation des enseignements de terrain, sur la prise en compte des spécificités et des contextes dans les dispositifs législatifs, réglementaires et normatifs ... Bref, la boucle de rétro-action local-global est source de commentaires, interrogations, inquiétudes, recommandations et orientations programmatiques :

Ces processus de décentralisation, déconcentration, localisation, territorialisation sont à analyser par le bas tout en les inscrivant dans des réformes plus vastes de recomposition territoriale de fédéralisme et de régionalisme. Quels que soient des processus socio-administratifs, la question de la légitimité de l'Etat est à revisiter : ces processus participent-ils ou non d'une re-légitimation de l'Etat ? D'une re-qualification du politique ? Dans ce contexte, la place et le rôle des bailleurs de fonds est à analyser.

Source : A. Akin, J-J Gabas, V. Géronimi, 2000.

• Le local, sans le global, ne peut prétendre à la durabilité (et vice-versa).

La question « *comment articuler le local et le global ?* » est une des plus récurrentes et des plus lassantes qui soit, tant elle inonde la littérature de quantité de thèmes - autorités locales, politiques *territorialisées*, administrations *déconcentrées*, économie *solidaire*, *aménagement* du territoire, *systèmes productifs locaux*, *imbrication* des marchés, contenus pédagogiques et de formation, *stratégies* d'entreprises, accès à la *connaissance*, environnement, relations Nord-Sud, coopération...- sans, pour autant, avoir de réponses autres que, de temps en temps, quelques généralités.

C'est ce que souligne J.P. Céron et G. Dubois (2000) à propos des indicateurs du tourisme durable :

Concernant l'évaluation proprement dite, ne risque-t-on pas de passer à côté d'enjeux non perceptibles à l'échelle de l'entreprise ou de la destination touristiques ?

Parmi ces enjeux, on peut citer l'évaluation des concentrations spatiales et saisonnières du tourisme à une échelle nationale, déterminées par des logiques nationales d'implantation des grands opérateurs, qui conditionne les politiques de créations d'infrastructures de transports et leurs effets sur l'environnement : une approche centrée uniquement sur le local permet-elle de percevoir ces grandes tendances du tourisme ?

La mise en oeuvre du droit aux vacances et le tourisme social mettent également en jeu des **mécanismes de solidarité nationale** (l'aide à la pierre, l'aide aux départs en vacances) bien éloignés des préoccupations des gestionnaires de stations touristiques.

.../...

.../...

Il en va de même pour l'évaluation de la **contribution du tourisme aux émissions de gaz à effet de serre** ;

[...] Il est clair que l'information a un coût, et que celui de ce type d'évaluation nationale est important. L'Institut français de l'environnement (IFEN) est pourtant en train de finaliser un exercice de ce type

[...] Par exemple, on y repère par des indicateurs chiffrés les régions dans lesquelles le tourisme exerce une pression importante sur le patrimoine naturel (à partir de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique, et floristique), la contribution positive du tourisme à l'assainissement du littoral, son rôle dans l'artificialisation des zones naturelles de ce même littoral, ou encore les parties du territoire où s'exercent actuellement les pressions touristiques (à partir d'analyses de l'évolution de la capacité d'hébergement entre 1990 et 1999). Ces données nous semblent absolument nécessaires pour appuyer de futures politiques de tourisme durable, et ne paraissent pas pouvoir être obtenues autrement que par **une approche statistique nationale**.

Source : J.P. Céron & G. Dubois, 2000.

Le développement *local* doit donc, sous peine de devenir *bocal*, traiter les échelles du territoire englobant, du niveau national à la dimension planétaire. Car les dérives du local, le localisme, sont bien réelles : repli sur soi, repli identitaire, syndrome *NYMBY*, autocrisme, inégalité, égoïsme...

• Un enfer pavé de bonnes intentions.

Pour illustrer cette formule, caricaturale, le mieux est de prendre pour exemple un des domaines d'affinité le plus proche du tourisme responsable : le commerce équitable. Ce secteur, lui aussi, malgré un décollage très récent en France, se trouve déjà interpellé dans ses pratiques, c'est à dire sur sa difficulté à entrer dans une logique local-global, qui lui permettrait de mieux situer ses relations avec la grande distribution - qui conforte des prix bas et une division internationale du travail -, les tendances et les modes de consommation du Nord, les clientèles pauvres, les petits producteurs du Nord - qui sont exclus de la démarche - et les impacts généraux des transports.

Extraits :

Au-delà des chiffres commerciaux, on doit aussi s'interroger sur l'impact du commerce équitable en termes de développement généré. **La disparité des revenus entre les producteurs qui bénéficient des conditions du commerce équitable et le reste de la population ne risque-t-elle pas d'aboutir à la création d'îlots de développement ne parvenant pas à s'étendre à l'ensemble du territoire ?**

Le commerce équitable défend assurément un modèle de développement reposant sur l'extension des capacités d'autonomie des populations, sur la souveraineté alimentaire et le développement rural.

• Mais à miser principalement sur la production à l'exportation ne fait-on pas courir malgré tout aux populations des risques atténués mais de même nature que ceux des stratégies de « développement tiré par les exportations » que proposent les institutions financières internationales ?

• Certes, les dispositifs mis en place par le commerce équitable permettent, dans le contexte actuel de dérégulation et d'ouverture des marchés, d'obtenir des avantages pour les producteurs ou les travailleurs les plus marginalisés, mais comment chercher et vérifier l'équilibre revendiqué entre l'accès au marché mondial et le marché local ? [...]

La pratique du commerce équitable pousse le citoyen à s'interroger sur son mode de consommation. Mais pour que celui-ci soit compatible avec le développement durable, il faudra sans doute l'amener un peu plus loin dans sa réflexion. **Les conditions sociales et environnementales de production sont étroitement liées. Or les échanges internationaux ont souvent des effets négatifs sur l'environnement, que les conditions du commerce équitable ne permettent pas nécessairement d'identifier ou de contrecarrer.**

• Les emballages et les transports internationaux sont d'importants facteurs de pollution. Sont-ils des passages obligés dans le contexte actuel ?

• Est-il par exemple raisonnable d'encourager la création d'un label de fleurs équitables pour l'exportation, lorsqu'on sait que celles-ci sont transportées par avion ?

• Le commerce équitable ne devrait-il pas encourager les circuits de commercialisation courts, qui sont généralement plus écologiques et propices au développement de nouvelles solidarités ?

Source : P. Johnson (coordination), FPH, 2002.

On le voit : la dimension d'équité sociale, seule, ne peut prétendre à entrer dans une compréhension générale et systémique propre à assurer un développement viable, acceptable et équilibré sauf à la décliner plus avant, comme le préconise les principes du développement durable, en équité *entre territoires* et équité *entre générations*.

Un autre exemple illustre cette incontournable réalité :

Il extrait le jus des fruits en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Quelle merveille! À première vue. Mais il suffit de jeter un coup d'oeil sur la prise et le fil pour s'apercevoir qu'on est en présence du terminal domestique d'un système national et, en fait, mondial. L'électricité arrive par un réseau de câbles et de lignes aériennes alimentés par les centrales qui fonctionnent grâce à la pression de l'eau, à des oléoducs ou à des pétroliers, à leur tour dépendants de barrages, de plates-formes off-shore ou de derricks installés dans de lointains déserts. **L'ensemble de la chaîne ne garantit un approvisionnement adéquat et rapide que si chacun des maillons est encadré par un bataillon d'ingénieurs, de gestionnaires et d'experts financiers, eux-mêmes reliés aux administrations, aux universités et, en fait, à des secteurs entiers de l'industrie (quand ce n'est pas à l'armée).** [...] En le mettant en marche, on n'utilise pas simplement un outil, on se branche sur tout un réseau de systèmes interdépendants. **Le passage de techniques simples à l'équipement moderne, c'est la réorganisation de la société tout entière.**

Source : W. Sachs, cité par E. Goldsmith, 1997.

• Les mille chemins d'une conciliation improbable.

« Il est indispensable de globaliser au niveau mondial les décisions et actions touchant les phénomènes planétaires mais il faut également jouer la subsidiarité pour réguler les problèmes plus locaux au plus près de leurs conséquences. Concilier le global et le local, c'est à la fois réformer les institutions mondiales et les modes de négociation internationale, et mettre en place des mécanismes de subsidiarité active impliquant les acteurs sur le terrain. La France applique cette dialectique de localité/centralité à différents niveaux : dans la construction européenne mais aussi au sein des organismes internationaux susceptibles de régler les conflits et les problèmes de pollutions globales. Cette approche contractuelle se situe dans les cadres emboîtés des décisions mondiales, continentales, nationales, régionales et locales. » (position de la France, CDD 8, partie VIII-Principes directeurs sur le renforcement des capacités)

C'est finalement en laissant s'exprimer l'Etat dans le cadre de son mandat d'intérêt collectif que la question de l'articulation local-global peut trouver des pistes de réponses. Ce ne sont pas les seules.

Petit inventaire non exhaustif :

La recherche fondamentale et appliquée

[...] les conditions de la durabilité devraient être vérifiées sur l'espace de référence et **la durabilité interne ne doit pas être obtenue au détriment de la durabilité externe du territoire**, selon la double règle de durabilité spatiale d'après Nijkamp et la notion d'espace écologique de Opshoor (CAMAGNI, CAPELLO, NIJKAMP, 1996). Le développement durable est même parfois défini comme la recherche d'un équilibre dans le cadre d'une empreinte écologique équitable, n'exportant pas de problèmes au-delà de son territoire ou dans le futur (Regions, Cornerstones for sustainable development, LEVINE, YANARELLA, DUMREICHER, 1998). Mais O. GODARD met en garde contre les principes trop simples qui cachent des relations complexes: Le développement durable n'est pas une notion fractale, les mêmes problèmes ne se posent pas de la même manière à toutes les échelles. En d'autres termes, il n'est pas cumulatif. (GODARD, 1996 ; 1997). L'articulation dans les actions, le caractère cumulatif des effets entre les différents niveaux, les interactions entre pollution globale et pollution locale, ne sont pas des hypothèses acquises. **Le développement durable changerait de forme quand il change d'échelle.** Il n'est pas homothétique car les raisonnements qui valent à une échelle donnée ne peuvent pas toujours être transposés tels quels à un autre niveau (ZUINDEAU, 1997 ; CAVALLIER, 1997).

Source : Fondation des Villes, 2002.

Réforme des institutions (et de la gouvernance)

Le second atelier, intitulé « démocratie participative et gouvernance », a contesté la coopération traditionnelle d'Etat à Etat préconisant une coopération plus équilibrée impliquant les sociétés civiles. La démocratie, qu'elle soit représentative, participative ou directe, est le fruit d'une conquête historique. Elle est un enjeu de coopération. Celle-ci doit impliquer une pluralité d'interlocuteurs. La coopération décentralisée, notamment, est à même d'encourager la concertation entre les acteurs locaux et le pouvoir central et d'appuyer l'émergence de pratiques citoyennes au sein même de la population. Elle se doit d'être réciproque (Sud-Nord).

Plusieurs propositions ont émergé de l'atelier : répondre aux situations de crise par des opérations techniques d'urgence, mais également en les considérant comme des moments favorables à la promotion de coopérations plus démocratiques ; **développer des espaces de concertation pérenne** ; appuyer les processus participatifs d'élaboration des projets de développement ; soutenir les associations issues de l'immigration qui interviennent dans leurs pays d'origine ; **s'interroger, enfin, sur la question du partenariat** (nature, légitimité, etc.) comme élément crucial d'une coopération citoyenne.

Source : Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI), 2000.

Dépassement des conflits (allégorie du Sumo)

[...] un puissant joueur de sumo dans son cercle, sur le ring, [...] attend un partenaire ; un gringalet passe à côté de lui ; sans se troubler, il s'installe tranquillement dans une rangée de sièges, et commence par regarder intensément une télé portable dont le lutteur ne voit que l'arrière. Il n'est pas impossible que le sumotori sorte de son cercle, sans rien perdre pour autant, sur le terrain du sumo, et sans effort – autre que de sang-froid – pour le gringalet. Qu'en aurait-il été si celui-ci s'était avisé de tenter de faire sortir le sumotori de son cercle ?

Source : L. Mermet, 1992.

Approche contractuelle

Un **pacte local** est une dynamique collective territoriale, un processus construit dans la durée, permettant à tous les acteurs concernés, unis par des valeurs humanistes, de construire de façon contractuelle des réponses adaptées aux spécificités de chaque société locale, en particulier ses spécificités culturelles.

Les adhérents à la démarche nationale des Pactes Locaux, par le présent texte, visent à se connaître, se reconnaître, se faire connaître et progresser collectivement dans la réalisation de leurs objectifs et celui du Collectif national. Dans un esprit de résistance à la perte de sens et des valeurs d'empathie, de respect et de solidarité entre les personnes, ils ont la volonté de conduire un processus de changement, de transformation voire de révolution des mentalités et des pratiques.

Pour ce faire, ils adhèrent librement à la présente charte, qui définit une pensée, une proximité et une attitude communes, solidaires et responsables. C'est donc par la pratique quotidienne et le vécu qu'ils déterminent une affinité et un partage de sens.

Source : Collectif National des Pactes Locaux, Fondation pour le Progrès de l'Homme, charte avril 2003.

Mise en réseau (citoyenneté et nouvelles technologies)

L'innovation ne se décrète pas, elle s'appuie sur des personnes volontaires, sur un accompagnement que la collectivité locale au plus près des initiatives peut plus facilement que l'état accompagner. Le territoire est aussi propice à une mise en réseau dans l'éducation, le service public, les associations ou les entreprises.

Agir localement ne veut pas dire être isolé, au contraire, les réseaux sont des lieux d'interconnexion, de rencontres qui n'ont rien de virtuel et qui accélèrent la diffusion des expériences, qui favorisent l'élaboration de propositions.

Source : M. Briand, 2001.

Harmonisation des procédures (en économie de l'entreprise via la coopération décentralisée)

La gouvernance locale est ainsi plutôt le résultat dynamique d'une tension entre des régularités « verticales » de type sectoriel et macro-économique et des régularités « horizontales » qui caractérisent un espace économique local. Par exemple, la dualité des conventions qui régulent d'un côté le rapport salarial dans une **branche professionnelle**, de l'autre dans un **marché local de l'emploi**, constitue une modalité essentielle de cette tension.

Source : J.-P. Gilly & Jacques Perrat, 2002.

Capacité organisatrice (d'un pouvoir local/Brésil)

Sur le plan micro-territorial, par contre, avec le nouveau paradigme du développement régional, dit « par le bas », les États fédérés essayent de mettre en avant la pratique de la gouvernance, selon le principe de la trilogie « Décentralisation - Démocratie locale - Partenariat public/privé », tout en privilégiant la mise en place des instruments et des mécanismes, à un niveau plus décentralisé de l'action régionale visant à **motiver les Municipalités et leurs acteurs** afin de créer les conditions de partenariat local et d'examiner les perspectives et possibilités des « systèmes productifs locaux ». Une fois de plus, la macro-région du Nord-Est est issue de la primauté des actions de la politique régionale, tout en créant en juin 2000, le programme régional des « Parcerias Empreendedoras » - promu par la Banque de Développement du Nord-Est et la SUDENE - dans le but de motiver (en effort « par le haut ») les agents, privés et publics, à se mobiliser autour des ressources et avantages locaux disponibles.

Source : H. Fonseca Netto, 2002.

Capacité organisatrice (d'un pouvoir régional)

- une fonction de **soutien à la production** (et à la reproduction) de facteurs de type matériel, mais aussi de plus en plus de type immatériel (recherche, formation...), de façon à permettre l'essor et l'enrichissement des capacités productives des firmes ;
- une fonction de **diffusion d'informations et d'intelligences de toutes sortes**, grâce au développement de capacités de veille et de partage de connaissances ;
- une fonction d'insertion dans des espaces élargis, car « quand le global devient constitutif du local », il devient nécessaire de renforcer la capacité de **captage des marchés globaux par des firmes locales** et de soutenir le branchement des pôles locaux sur des réseaux mondiaux ;
- une **fonction d'organisation des jeux et des interdépendances des acteurs**, de deux manières : tout d'abord, en agissant sur les comportements, provoquant des ruptures dans les attitudes, développant des visions collectives, produisant des prospectives partagées... ; ensuite, en facilitant la coordination des fonctions des acteurs ainsi que l'articulation de leurs compétences, produisant des schémas de développement, organisant des « face-à-face », soutenant la structuration d'actions collectives, créant des réseaux de collaboration et toutes sortes de lieux de rencontres...

Source : Y. Morvan, 2003.

Capacité organisatrice (d'un pouvoir national/Brésil)

En effet, au niveau de la politique macro-territoriale d'Aménagement du Territoire, émanant de l'État central, un nouveau découpage du territoire brésilien est en marche ; il vise à dépasser le cadre des régions-programmes, créées et établies dès la fin des années 50, tout en découpant le pays en 12 corridors- « Axes fonctionnels de développement intégré »-, constituant ainsi les nouvelles unités de base de la politique macro-spatiale, et dont chaque corridor étant délimité par ses aires d'influence et faisant l'objet des futures actions (609 projets), prévues dans le Plan Pluriannuel (2001-07) d'intégration et d'implantation des infrastructures. Ainsi, tout en respectant l'organisation institutionnelle, politique, économique et culturelle des échelons de base de la Fédération brésilienne, constituées par les 26 États fédérés, l'État central joue dorénavant un rôle de **coordinateur** (des projets structurants) plus que de régulateur des politiques territoriales, en réorganisant l'approche macro-territoriale à partir de la nouvelle armature urbaine et en redéfinissant le rôle et les compétences des organismes décentralisés de planification dans un cadre d'extrême pénurie budgétaire et de laissez-faire au niveau des politiques de développement durable et d'aménagement local (États fédérés)

Source : H. Fonseca Netto, 2002.

Respect et intégration des identités culturelles

Dans la société mondialisée d'aujourd'hui, il est fondamental de respecter le fait que la valorisation de la connaissance communautaire locale n'implique pas que ce niveau de connaissance ou d'action soit isolé. Au contraire, le défi consiste à intégrer entre eux des traditions locales et des éléments nouveaux qui permettent d'élaborer des stratégies offrant un potentiel d'interactions diverses et de réduire les tensions, voire les conflits. Pour trouver un équilibre entre ces deux niveaux, local et global, il faut également s'interroger sur la problématique de l'identité culturelle. **Comment préserver les identités culturelles existantes sans nécessairement rejeter les innovations ?** De plus, ce contexte pluriel, issu de différentes communautés, entraîne l'obligation de prêter une attention particulière à la diversité qui doit être conjuguée à la dimension plus globale qu'entraîne la mondialisation.

Source : www.eicos.psycho.ufrj.br/frances/fr_desenv_e_sustent/frdesenvolvimentoesustentabilidade.htm

Utilisation intelligente d'internet

Si l'évolution de l'économie mondiale repose en partie sur l'extension des réseaux de communication et d'information ; si les pouvoirs des États dans le domaine économique diminuent au fur et à mesure que s'accroissent la perméabilité des frontières nationales et les possibilités des simples individus ; et si les ONG sont susceptibles de jouer un rôle plus conséquent que par le passé, dans le champ du développement durable, notamment, alors il y a lieu de s'interroger sur la manière dont elles vont l'assumer ou non. Partant du principe que la capacité d'articuler le local et le global constitue un des enjeux futurs de la régulation collective, quels sont les modèles disponibles ? La théorie des *Global Cities* développée par Sassen nous servira alors de repère pour analyser **comment les ONG s'approprient Internet tendent à influencer leur environnement**. A partir de ces éléments nous sommes maintenant en mesure d'explicitier les hypothèses de notre recherche. Nous les répertorions à partir de nos deux objectifs principaux »

Source inconnue (thème de recherche)

Les entreprises franciliennes de « e-business » sont d'abord apparues dispersées en Ile-de-France, puis une deuxième génération s'est concentrée dans le Sentier, profitant des boucles technologiques laissées par la Bourse et des loyers peu chers. Ces dernières entreprises sont celles qui s'engagent dans le SPL Nouvelles Entreprises et Territoires (NET), depuis juillet 2000. La première réunion entre entreprises se voulait une simple possibilité de rencontre pour des personnes travaillant dans le même immeuble et secteur. Elle permet des échanges sur des problèmes techniques et la définition de relations de travail entre entreprises complémentaires. Les entreprises se réunissent désormais tous les troisièmes mardis du mois, le « third Tuesday ». L'équipe-projet de NET se compose de douze personnes - chaque fonction est assurée par une personne représentant la nouvelle économie et une autre de l'ancienne -, 45 entreprises sont membres, mais son potentiel de croissance est illustré par la densité du quartier : la rue des Jeûneurs abriterait 1500 entreprises par mètre carré.

Le SPL a mis en place un projet de développement durable et adressé des demandes de financement à la DATAR, à la Préfecture, à la Caisse des Dépôts et Consignations, et au Conseil Régional Ile-de-France.

[...]

Macha Arfel souligne la spécificité des SPL dans les secteurs innovants et la pertinence de ce mode d'organisation pour les NTIC. Les entreprises des NTIC évoluent dans un environnement qui n'est pas préparé à les recevoir; communiquer entre elles pour pallier le manque d'expertise existant est impératif. Une grille de lecture commune, pour repérer les compétences de tous, et une association des métiers nouveaux ont été créés dans le Sentier.

[...] A en croire l'expérience du Sentier, ce qui distingue les SPL dans les secteurs innovants, c'est l'hyperactivité de leurs membres qui n'adoptent pas d'horaires fixes, le respect et l'écoute mutuels, l'art du sur-mesure, le mélange de générations et de formations. Le manque d'expérience et de vision globale, ainsi qu'un cloisonnement relatif par rapport aux autres structures existantes sont des problèmes auxquels NET essaie d'apporter une solution. La finalité de cette association est de créer des liens entre tous les acteurs pour un développement durable, d'intégrer ces entreprises dans le paysage économique global et les aider à coopérer. Elle s'appuie sur la convivialité et prend en compte la taille critique, l'objectif de pérennité, et la maturité des entreprises. Son rôle est l'animation du SPL, sa mutualisation technique, grâce à une mise en réseau, l'accompagnement et le développement du capital humain, ainsi que la recherche de partenaires.

Source : Macha Arfel, 2001.

Protection de l'environnement.

Le bilan 2002 de la Semaine du covoiturage ayant été encourageant, la majorité des partenaires a conféré au comité Covoiturez ! un statut associatif (loi 1901) afin de pérenniser leur action commune. En signant les statuts, quatre des cinq partenaires initiaux – ARENE, ADEME, Respirer et Voiture & Co – ont ainsi formalisé leur engagement en faveur d'un développement du covoiturage en région francilienne. L'association a pour objet de **promouvoir la pratique du covoiturage comme mode alternatif de déplacements** et d'encourager et aider à la mise en place de systèmes de covoiturage sur des pôles d'emplois. En septembre 2003, la Semaine du transport public intégrera le cadre de la Semaine européenne de la mobilité sous le thème de l'accès au territoire. Elle sera divisée en journées thématiques : marche, vélo, transport public...

Source : ARENE n°5 juin 2003, 4 pages.

Cette longue liste, pourtant très incomplète, montre que les clés de l'articulation local-global sont aussi diverses que les modes de relation entre humains et entre ceux-ci et leur environnement. C'est bien là le problème essentiel, et la raison, sans doute, d'une absence de réponse, par exemple, à des questions aussi cruciales que les contradictions *physiques* pouvant résulter de politiques nationales et locales non coordonnées (grandes infrastructures nationales, macroéconomie, fiscalité, politiques sectorielles).

C'est donc, pour les acteurs du tourisme responsable, un domaine à investir absolument - on a vu tout au long de ce texte à quel point le tourisme était vecteur du meilleur comme du pire -, mais avec des armes appropriées : une formation spécifique issue des domaines de la gestion intégrée (par exemple la gestion intégrée de la qualité), de l'écologie (sciences des relations par excellence), des techniques de prévention et de réparation des dommages environnementaux (études d'impact, aménagements, recyclage, réhabilitation) et des pratiques de gestion de projet et d'autoévaluation des chartes et autres textes engageants pris.

En guise de conclusion, très provisoire, relevons que « [...] *la majorité des travaux ne dépassent pas le stade des recommandations sur les changements à initier, tels que l'instauration de plus de participation, d'une meilleure coopération entre les niveaux institutionnels, etc. (CALAME, 1998). C'est notamment le cas de la « littérature programmatique », pléthorique sur le développement durable, qui décrit ce que doivent contenir des politiques ou stratégies de développement durable. Le trajet de ces recommandations générales à la traduction concrète n'est pas proposé. Il est question des principes du développement durable, puis suivent des arguments qui exposent en quoi le niveau local et notamment les villes sont concernées (proximité des lieux de décisions et des réalités, rôle des villes dans l'évolution non-durable de la planète, le territoire comme lieu d'apprentissage, etc.) . Mais les démonstrations sont rares. Les éléments de connaissances manquent pour élaborer des stratégies opérationnelles.* » (Fondation des Villes, 2002).



La relation local-global est infiniment complexe car elle mène à l'altérité via la connaissance. Etre *multiscale*, c'est être baigné de *multiculturalité*, à la fois matériel-immatériel, d'ici et d'ailleurs, rationnaliste et empiriste, théoricien et praticien. "Lorsque je suis dans une église, je pense au Soleil et à la Lune. Et lorsque je retourne dans les montagnes, les symboles chrétiens sont présents dans mon esprit" (Nina Pacari, première femme indienne ministre en Equateur, CI n°668).

Le local milieu de vie, de création, d'invention et aussi terrain très concret et très immédiat pour confronter la théorie et la pratique : ses qualités structurelles ne font pas débat, sauf dans une vision hégémonique, totalitariste et concentrationnaire. Ce n'est pas cette mondialisation là que nous voulons, sans doute.

Une autre globalisation prendrait en compte le local en lui donnant les dimensions et les outils qu'il faut pour ne pas l'enfermer dans sa propre prison : mise en réseau locale mais aussi avec des acteurs plus distants, accès à internet et éducation à ce nouveau média, apprentissage de la concertation et du dialogue interculturel, formation et professionnalisation sur les thèmes "gestion de la qualité", "innovation", "créativité"... , apprentissage du travail en partenariat, initiation à l'écologie et à la géographie...

On le constate : une meilleure articulation local-global passe par une meilleure connaissance du local et du global. Les populations du Sud ont-elles accès à cette connaissance ? Les consommateurs du Nord ont-ils, eux-aussi, une information pertinente ? Les deux ont-ils les bases d'une réflexion critique et systémique pour faire de cette connaissance un viatique pour un meilleur développement ?

Parmi toutes ces bonnes fées du local, sortons-en une, plus directement reliée au propos de cette étude, et questionnée, déjà, à plusieurs reprises : la coopération, sous sa forme *locale*, la coopération *décentralisée*. Elle est au coeur d'une possible avancée, considérable, dans la difficile conciliation local-global.

III. La coopération, plutôt *décentralisée*.

« Pierre à pierre, la coopération décentralisée est en passe de constituer le maillon manquant entre l'échelle du citoyen et le niveau international. De simples acteurs de terrain peuvent, avec le soutien de leurs représentants locaux, devenir médiateurs entre la « société civile » et l' élu, celui-ci avec l' élu d'une autre commune et lui-même avec ses administrés : le lien le plus direct et efficace entre citoyens qu'on aie trouvé à ce jour. »

Michel Raffoul, 2000.

• Le cadre d'une proximité institutionnalisée.

• Opérer ensemble, faire conjointement : la *co-opération* est au cœur des pratiques de collaboration, partenariat et autre participation dans des processus, démarches, actions, activités et projets collectifs. Elle concerne évidemment les démarches touristiques et les démarches territoriales, toutes deux basées sur des processus collectifs plus ou moins contractualisés.

• La *coopération décentralisée*, elle, date historiquement, en France, de l'après-guerre, avec la création de la Fédération mondiale des villes jumelées, devenue en 1989 la Fédération mondiale des Cités unies. La loi du 6 février 1992 a donné un cadre à cette dynamique qui concerne plus de cent vingt pays, deux cents à trois cents millions d'euros tous crédits confondus et la quasi-totalité des grandes villes et villes moyennes en France (www.cites21.org).

« Loin de se limiter à un simple appui humanitaire, la coopération décentralisée est une école de la citoyenneté et du développement durable. Association collectivités, citoyens, associations de développement, entreprises (de manière croissante des PME), représentants de l'Etat, elle fournit un formidable champ d'expérimentation de la concertation et de l'apprentissage des cultures. Passerelle « à l'échelle humaine » entre le local et le global, la coopération décentralisée ouvre la voie d'une participation concrète des citoyens aux enjeux de la mondialisation et des équilibres Nord Sud » (www.cites21.org).

La barre est placée haut et le décor planté : la coopération décentralisée bénéficie de son image de relative nouveauté et de sa nature d'outil privilégié pour le développement local.

• Cette perspective a été validée au niveau européen par le récent Accord de partenariat entre les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté Européenne et ses Etats membres - l'« Accord de Cotonou », convention ACP/Union européenne remplaçant la convention de Lomé pour vingt ans - qui place, pour la première fois, les acteurs de la coopération décentralisée à un niveau d'intervention très significatif.

Dans les articles n° 2, 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 32 de cette convention il est par exemple reconnu :

« [...] différents types d'autres acteurs (que l'Etat) » (art.2), qui « reçoivent un appui pour le renforcement de leurs capacités dans des domaines critiques en vue de renforcer leurs compétences [...] » (art 4) dans le cadre d'une coopération qui « renforce les réseaux et échanges d'expertise et d'expériences entre les acteurs » (art.7) pour, entre autre, « créer, au niveau local et municipal, la capacité nécessaire à la mise en œuvre d'une politique de décentralisation, et d'accroître la participation de la population au processus de développement. » (art. 32)

D'autre, part, il est indiqué que « *La coopération vise un développement durable centré sur la personne humaine, qui en est l'acteur et le bénéficiaire principal, et postule le respect et la promotion de l'ensemble des droits de l'homme.* » (art.9) sur une base « [...] *équitable, impliquant notamment l'accès aux ressources productives, aux services essentiels et à la justice.* » (art.10).

- Sans entrer dans les analyses que les Etats pratiquent régulièrement pour tenter d'avoir une visibilité sur l'efficacité et la pertinence des résultats obtenus par les fonds nationaux et globaux de coopération au développement, il faut remarquer :

- d'une part, que « [...] *la coopération au développement [...] au-delà d'aspects positifs, tend à favoriser les transferts de fonds publics vers des intérêts privés et à mieux insérer les économies du Sud dans celles du Nord* » (F. Houtard, 1999),

- et, d'autre part, qu'il existe un constat partagé entre les évaluations menées depuis 1995 sur les programmes européens – Afrique Caraïbe Pacifique (ACP), Méditerranée (MED), Amérique Latine et Asie (ALA) - et les leçons tirées par les ONGD (ONG de Développement) : « *faible durabilité des programmes* », « *faible appropriation par les acteurs locaux* » et « *résultats difficilement mesurables en termes qualitatifs.* » (Extrait de la plaquette de présentation de la Conférence européenne du Comité de liaison des ONG de développement auprès de l'UE, Bruxelles, 13 avril 2000.)

- On voit par ce très bref résumé que la coopération décentralisée, outil « *à l'échelle humaine* », permet de rapprocher les administrateurs et les agences de financement du terrain et se place à un niveau de visibilité qui augure, justement, de bonnes *co-opérations*. Le tout en faisant jouer à plein la sous-traitance, ou la co-traitance, en impliquant largement d'autres acteurs essentiels, les associations et les entreprises.

- Pour les pays du Sud, l'enjeu paraît donc évident et d'une réelle difficulté : faire en sorte que les textes encadrant la coopération au développement soient utilisés au mieux en exploitant les espaces que l'intégration des échanges a laissé çà et là dans des logiques économiques peu participatives et excluantes.

Les références aux acteurs locaux - les citoyens, les habitants, les communautés locales, les forces vives ...- sont suffisamment présentes dans nombre de textes (par exemple les principes 5, 18, 22, 23, 27 et 8, 12 de la Déclaration de Rio) pour être mises en valeur et judicieusement citées en référence dans des propositions solidaires et créatives dans le cadre de la coopération décentralisée.

- **Les acteurs et les logiques d'acteurs de la coopération décentralisée.**

- « *Par sa proximité et sa durée, la coopération non gouvernementale apporte une contribution essentielle à la réussite des processus de décentralisation et au renforcement des capacités des pouvoirs locaux et de la société civile, préalables au succès des politiques de lutte contre la pauvreté.* » (SNDD, 2003). Pour la France, officiellement, la coopération décentralisée, traitée sous l'angle de la coopération non gouvernementale, est partie prenante d'une stratégie de développement durable dont les indicateurs de suivi sont :

- « *le nombre de collectivités locales engagées dans des actions de coopération, le nombre de projets portés, le nombre de projets de réinsertion de migrants désireux de retourner au pays, soutenus dans le cadre des programmes de co-développement et intégrant les préoccupations de développement durable, le nombre de projets de développement durable mis en œuvre avec une participation financière de chefs d'entreprise issus de l'immigration.* »

• Cécilia Espinoza, en 2001, a produit un volumineux rapport sur les tenants et aboutissants de la coopération décentralisée (bibliographie). Nous en ferons grandement référence dans cette section en tentant d'en extraire un certain nombre de faits saillants utiles à notre propos. Par exemple la typologie des différentes formes de coopération à l'oeuvre de nos jours :

Les types de coopérations internationales

C. Espinoza, 2001.

	Coopération Bilatérale	Coopération Multilatérale	Coopération Non gouvernementale
Donateurs	Etats développés et leurs agences de développement	Etats à travers des contributions obligatoires et des contributions volontaires par l'intermédiaires des Organismes Internationaux (BM, UE, PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> Budgets détachés gouvernementaux ou intergouvernementaux ONG du Nord, Collectivités et Monde Socioéconomique
Récepteur	Etat	Etat	<ul style="list-style-type: none"> ONG locales Collectivités locales
Autres acteurs intermédiaires	ONG (Nord ou Sud) Collectivités territoriales	ONG et autres types d'acteurs du Nord et du Sud	
Buts poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des compétences de l'Etat Appui aux politiques et programmes de développement économique et social Appui aux initiatives des ONG et des collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcements des compétences des Etats bénéficiaires. Encadrement des politiques régulatrices et législatives 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des compétences et capacités des collectivités territoriales Appui aux ONG et aux initiatives de développement économique et social Structuration de la société civile
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Soutien économique et financier Aide aux investissements Coopération technique et culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien économique et financier Aide aux investissements Assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> Appui technique et organisationnel Appui financier Coopération par programmes et projets

• Les ONGs, principaux acteurs de terrain dans le domaine du tourisme responsable, sont prestataires de services dans de nombreux domaines, pour certains aux limites de l'expertise marchande, domaine qu'elles investissent d'ailleurs sans états d'âme. Parmi ces prestations, on relèvera :

- Participer aux travaux des conseils consultatifs pour un tourisme durable mis en place par les pouvoirs publics et le secteur privé à tous niveaux.
- Evaluer les plans d'aménagement des régions comme des sites et donner leur avis sur les affectations du sol et l'implantation de différentes zones.
- Chercher un appui local pour le développement satisfaisant d'un tourisme durable ou s'opposer à un aménagement touristique inacceptable.
- Encourager la participation de la population locale à des études et à la collecte de données sur le tourisme durable.
- Participer à l'éducation du public, le besoin de ressources sûres et le comportement approprié des pouvoirs publics, de l'industrie touristique et des touristes.
- Surveiller les effets du tourisme sur la culture et l'environnement local, la participation financière au développement local, l'influence d'autres secteurs.
- Mettre en place des instances participatives publiques et privées, tel est le cas de la création d'un comité intermunicipal et la création d'un syndicat d'initiatives mixte (Pérou). Ces instances permettent de créer des points de cohésion entre les acteurs locaux, dont le secteur privé.
- Proposer des voyages d'études et de tourisme durable.
- Développer des produits touristiques et leur commercialisation.
- Ouvrir des sources de financements pour les PME touristiques.

Source : C. Espinoza, 2001.

- Les ONGs forment donc, en les regroupant, un *pool de compétences* susceptible de prendre en charge des tâches d'animation, de conception, de recherche de partenariats, de mise en place de modalités de collecte de données et d'évaluation, de suivi, de contrôle et d'appui à la conception, réalisation et commercialisation de produits touristiques.

Sur le point de savoir si ces compétences sont suffisantes pour conduire un partenariat de développement vers la durabilité, c'est une question qui entre dans le débat sur l'évaluation des compétences rapportées à des effets identifiables. Vaste sujet, abordé à plusieurs reprises dans cette étude.

- D'autres caractéristiques, chez les acteurs associatifs, dessinent, autour des savoirs et des savoir-faire techniques, un profil plus généraliste de *task force locale* en développement : une souplesse vis à vis de la réalité locale qui permet de détecter et accompagner de possibles dynamiques de terrain, une certaine réactivité dans la réalisation d'un projet en repensant les actions pour atteindre les objectifs, une capacité de mobilisation interne et de partenaires extérieures, le recours inestimable à la force de travail du bénévolat et un pouvoir fort par le fait de disposer de fonds et de conseiller les collectivités locales.

- Au chapitre des points faibles des ONGs, C. Espinoza dégage quelques grandes constantes :

- La contradiction fondamentale au plan juridique entre la vocation non lucrative des ONG et l'orientation commerciale que plusieurs programmes de développement doivent avoir.
- La forme d'organisation politique des ONG ne répond pas aux critères des maîtres d'ouvrage et également à leurs propres maîtres d'œuvre.
- Leurs projets sont très limités dans le temps (souvent 2-3 ans), ce qui n'engage pas l'ONG à vérifier si leur projet a été à l'origine d'une dynamique de développement.
- Leurs projets sont souvent une parcelle d'intervention, très peu d'ONG réussissent à avoir une vision spatiale intégrée.
- Souvent les ONG accèdent au public facilement, car leur taille les rend accessible, toutefois, quand elles arrivent à avoir une taille considérable, elles deviennent bureaucratiques. Cela empêche un vrai contact au niveau des populations locales.
- Etant donné que les ONG sont nées à partir d'une initiative privée, souvent individuelle, d'un leader fédérateur, il leur faut du temps pour se consolider en tant qu'ONG de développement. Entre temps elles mènent des projets qui leur servent d'expériences, mais qui ne sont pas forcément enrichissant pour les populations locales. L'identité d'une ONG semble être très liée à la propre identité de leur leader principal.

Source : C. Espinoza, 2001.

- On retiendra de cette analyse que les ONGs, comme tous les acteurs de l'aide développement, ont des difficultés culturelles (spécialisation), structurelles (projets) et opérationnelles (dimension réduite) à avoir la « *vision spatiale intégrée* » indispensable au tourisme durable, et encore plus au développement durable.

D'autant que « *dans le domaine du tourisme, l'expérience est très faible, autant qu'en France, qu'à l'étranger. Cela suppose une forte mise en question pour aborder ce domaine (domaine vaste et qui engendre des retombées suffisantes pour justifier un investissement, mais qui possède plusieurs entrées pour sa mise en œuvre)* » (C. Espinoza, 2001).

Reste donc à appliquer au montage d'une coopération Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud ce que le tourisme territorialisé est supposé faire : pratiquer la complémentarité des compétences.

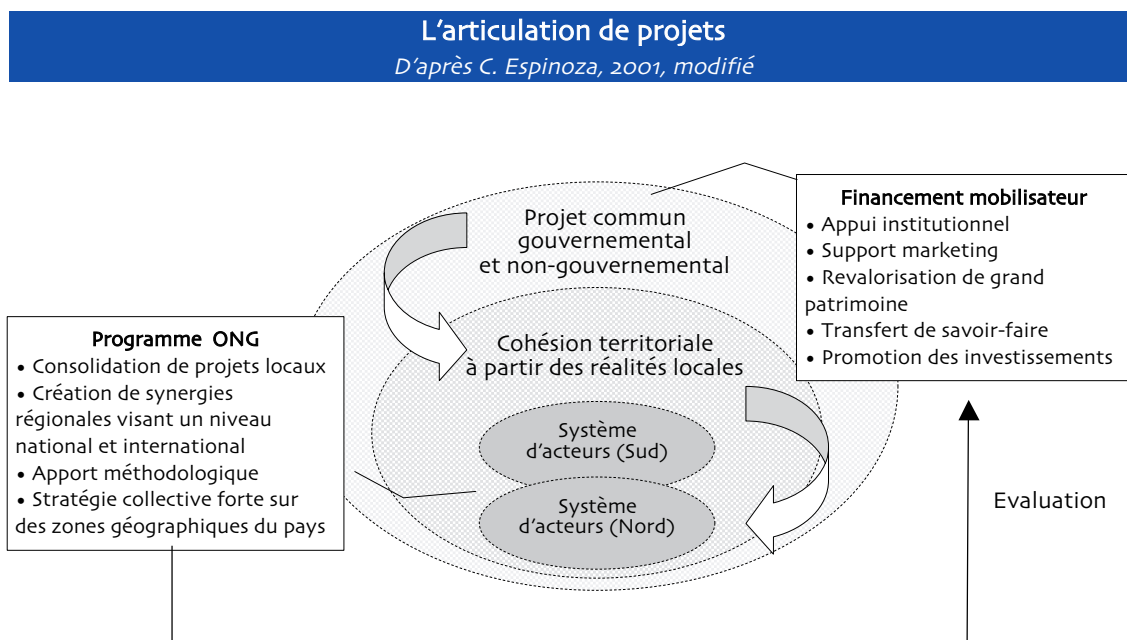
• Articuler, joindre, emboîter : le mécano de la coopération.

La question principale est : *Comment articuler et faire entrer en synergie des logiques disparates ?*
Cette question est d'autant plus d'actualité qu' « *il ne s'agit plus aujourd'hui d'une « coopération décentralisée à la française » entre collectivités de niveau équivalent, mais d'une coopération décentralisée à l'européenne, c'est à dire qui doit intégrer tous les acteurs de la société civile (associations, ONG, entreprises, syndicats...). Il s'agit de passer d'une aide multilatérale à une rencontre d'acteurs.* » (Christian Feuilet, V/P de Cités Unies France, cité par J.M. Lorach & E. de Quatrebarbes, 2002). Multiplier les acteurs veut dire multiplier les logiques d'acteurs... et les risques d'échec de la co-opération souhaitée.

Imaginons un scénario simple pour mieux apprécier la réalité de la co-opération souhaitée.

- Prenons, au départ, une impulsion gouvernementale sous forme de financement transversal, dynamisant et mobilisateur organisé sur quelques points forts : appui institutionnel, transfert de savoir-faire, formation, promotion d'investissements ciblés, aide au regroupement d'acteurs et d'entreprises....
- Cette impulsion, complétée - ou non - par un appui non-gouvernemental, doit, en toute logique, *passer au filtre du territoire et des situations locales* et, grâce à l'intervention d'un *groupe ad hoc* représentants le système d'acteurs local au Sud et le système d'acteurs au Nord, donner lieu à un programme d'action à mettre en œuvre avec le concours des ONGs.
- Ce programme mis en œuvre doit, en principe, générer des informations de terrain, les *leçons apprises*, qui, par une boucle de rétro-action chère aux analyses systémiques, doivent être incorporées dans les lignes directrices du financement transversal initial (soit le même financement, phasé, soit un financement successeur).

Le schéma serait donc le suivant :

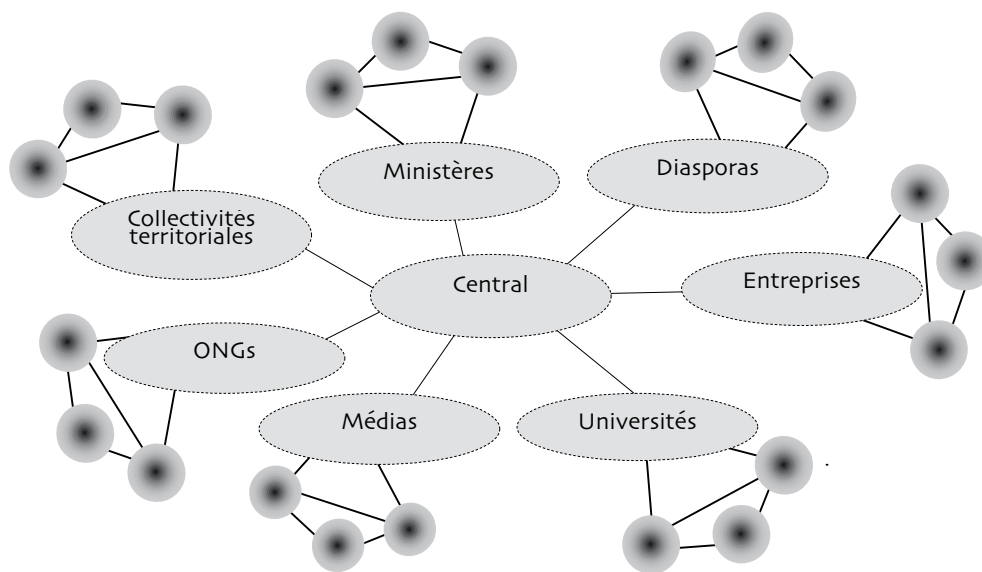


Une analyse sommaire du scénario proposé met en évidence l'importance d'un point particulier de la boucle de rétroaction : le système d'acteurs du Sud et celui du Nord. *Qui sont ces acteurs ? Comment les rendre co-opérants dans une situation de forte concurrence ?*

Pour ce qui est du Nord, la proposition est de créer une structure en réseau associant les principales familles d'acteurs susceptibles d'intervenir dans le champ du tourisme responsable. Cette structure est imaginée « *comme une petite agence de coopération et solidarité internationale dans le domaine du tourisme* » (C. Espinoza, 2002) :

Un réseau « expert » pour la coopération dans le domaine du tourisme responsable

D'après C. Espinoza, 2001, modifié



Les points délicats prévisibles du scénario de la proposition ci-dessus sont :

- Les possibilités de travail conjoint entre ONGs, entreprises et collectivités territoriales du fait de la question de la complémentarité des statuts, des effectifs, des moyens techniques et financiers ;
- Les formes de financement des actions proposées ;
- La question de la complémentarité et des rôles des ONGs « *acteurs hétéroclites et très concurrentiels* » (C. Espinoza, 2001) ;
- L'implication du secteur commercial ;
- Les collectivités territoriales déjà engagées dans des actions de coopération internationale conjointes avec des ONG, universités, CRT, OT....

Que dit le terrain ? L'analyse de la proposition est-elle assez systémique ?

Deux documents de la FPH (Fondation pour le Progrès de l'Homme) rassemblent et synthétisent les réactions des acteurs de terrain de la coopération ACP/UE à l'occasion de la consultation organisée dans le cadre du processus récent de la réforme de la Commission Européenne (« Mettre la coopération européenne au service des acteurs et des processus de développement : un processus collectif de diagnostic et de proposition », n°111 et 113,1999).

En voici un extrait résumé :

Faites ce que je dis...

Priorité aux plus pauvres, approche intégrée de la lutte contre la pauvreté et de la compétitivité internationale, développement durable, énoncé de stratégies intersectorielles dans le cadre de programmes indicatifs nationaux, décentralisation créant de nouvelles relations avec la société civile à la base, politiques de santé associant les populations... les préconisations de la société à l'égard des pays ACP sont innombrables et rares sont celles qui sont réellement mises en oeuvre par les Etats membres de l'Union dans leur propre pays...

Pression du haut

La dissymétrie commence très tôt, avec les relations entre les pays membres, le Parlement et la Commission. Dès le départ, la Commission est soumise à des injonctions contradictoires : dépenser plus, plus vite, avec plus de rigueur, plus de pertinence mais à condition de ne pas augmenter les moyens humains. Résoudre les contradictions n'est pas l'affaire de celui qui préconise.

L'influence de l'Europarlement

Elle se poursuit avec les préconisations relatives aux priorités à respecter, qui se traduisent par une multiplication des lignes budgétaires « *Le Parlement, dit un fonctionnaire de Bruxelles, n'a qu'un moyen de faire faire à la Commission ce à quoi il croit : créer une ligne budgétaire* ». Un autre souligne : « *chaque Etat membre à l'occasion de sa présidence veut satisfaire son opinion publique et à chaque fois cela devient une ligne nouvelle* ». Un troisième « *chaque sommet mondial a conduit à créer une ligne spéciale, sans parler des lignes pays* ».

Manque de dialogue

Les priorités du Nord, dont la Commission doit ensuite se faire le porte parole, s'expriment à la fois par des budgets à dépenser, par des conditionnalités à respecter et par des secteurs à privilégier. « *Les bailleurs de fonds n'ont pas le temps* ». « *On a l'impression de parler des langues différentes* ». Tout se passe comme si le moment d'un vrai dialogue n'existait jamais. Comme le souligne un fonctionnaire : « *il y a un véritable déficit de dialogue avec les sociétés car les mécanismes de négociation ne permettent pas le dialogue* ». Quant aux Programmes Indicatifs Nationaux (PIN), ajoute un autre, « *c'est souvent nous qui les faisons* ».

Substitution

En théorie, les priorités du pays sont formulées lors de l'élaboration des Programmes Indicatifs Nationaux. Mais l'image qui nous est renvoyée est que, sauf quelques exceptions souvent citées, les fonctionnaires européens jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de ces programmes d'une part en raison de leur connaissance des procédures et de ce qui est recevable par la Commission d'autre part en raison de l'affaiblissement des Etats ACP sous les coups de boutoir des ajustements structurels.

Les moyens s'imposent aux fins

C'est là aussi un problème très classique de gouvernance: la nature des financements disponibles pré-structure à tous niveaux l'expression même des besoins

Choix imposés

Cette cascade de dissymétries se retrouve au niveau du terrain. Pas étonnant que les fiches de cas recueillies les soulignent avec virulence. La Coopération, disent les acteurs de terrain, est dans une large mesure la mise en oeuvre de l'agenda des pays riches. L'offre suscite, dans le Sud, son propre miroir. Chaque pays fait des choix non ancrés sur les réalités de terrain. L'expression des besoins est regardée à travers le prisme des priorités du Nord. Beaucoup d'ONG sont des voyageurs de commerce avec sous le bras le catalogue des produits pré-déterminés par leurs propres compétences, par la commodité de gestion et par ce qui a été « vendu » à la Commission. A charge pour les communautés de base de formuler leurs « besoins » en fonction de cette offre venue d'ailleurs.

Versatilité des modes

Encore pourrait-on s'en accommoder Si cette offre était stable. Malheureusement le client est versatile. Il faut à chaque fois refaire la copie pour coller à la mode. « *J'ai connu pas mal de modes qui se sont succédées*, dit un fonctionnaire de Bruxelles. *Actuellement, la mode dans les projets des ONG c'est le micro crédit, les activités créatrices d'emploi, les femmes - on fait remplir des formulaires sur la prise en compte des problèmes de genre dans les projets instruits - le développement durable qu'on retrouve maintenant dans tous les projets* ». « *Le récipiendaire devrait avoir plus à dire, ajoute un autre, mais il y a des domaines plus sexy que d'autres* ».

.../...

.../...

Massification des projets

On retrouve, sur le terrain, les effets ravageurs de ces modes quand elles sont promues simultanément par tous les donateurs, quand la même société locale au Burkina Faso est confrontée soudain à une invasion de projets de micro crédit sans cohérence entre eux, sans inscription dans la construction d'un système financier viable, comme si pouvaient se multiplier comme par enchantement les activités générant des revenus !

Exigences univoques

N'est-il pas paradoxal que l'on veuille inciter - à juste titre - les pays ACP à créer des conditions juridiques et fiscales stables et transparentes pour les investisseurs mais que l'on n'applique pas cette même exigence de stabilité et de transparence de la Coopération Européenne ?

Surdit  au terrain et injonction

La dissym trie a aussi pour effet d'amortir les messages remontant du terrain. Un partenaire du sud parle m me de « *l'autisme de Bruxelles* ». pour  tre excessif le terme est  vocateur. A contrario, les r primandes « venues du sommet », les injonctions des Etats Membres et du Parlement ont vite force de loi. On le voit actuellement   la mani re dont « *l'affaire ECHO* » renforce les tendances bureaucratiques et les contr les a priori en dissuadant de prendre tout risque et en diluant les responsabilit s.

Source : « Mettre la coop ration europ enne au service des acteurs et des processus de d veloppement : un processus collectif de diagnostic et de proposition », Recueil de cas », coordination Chantal Tien, n 113, 1999, 632 pages

La coop ration europ enne, m me   travers ses d l gations dans les pays, n'est pas une coop ration de proximit . Loin s'en faut. La tendance est m me aux appuis institutionnels massifs   l' chelle nationale ou, mieux, r gionale.

Mais la plupart des griefs  nonc s trouveront - ou devraient trouver - des solutions et des r ponses dans une coop ration d centralis e sur le mode propos , qui cr e des espaces de dialogue et de concertation, fait  cho   plusieurs points de vue, harmonise les positions et joue la compl mentarit  des comp tences. C'est donc un *r seau-expert apprenant* qu'il faudrait instituer sous une forme permettant aux praticiens d' tre contributeurs aux c t s des experts et des universitaires.



« Loin de se limiter à un simple transfert de compétences - comme cela a pu se pratiquer pendant des décennies, avec les résultats que l'on sait -, la coopération décentralisée constitue bien plutôt un partenariat mutuellement profitable. Et là se situe sans doute sa valeur essentielle : la réciprocité. En construisant des bâtiments au Sud, les collectivités locales entendent construire de la citoyenneté au Nord. » (M. Raffoul, 2000).

La co-opération ouvre nécessairement sur les partenariats, la gestion collective, la collaboration. Et la réciprocité. En regardant la liste des griefs - tous étayés dans les 632 pages du diagnostic et des propositions pour réformer la coopération européenne en tout début de ce siècle (FPH 111 & 113) - énoncés par les acteurs de coopération, on est loin du compte : exigences à sens unique, pression des Etats, manque de dialogue, substitution aux acteurs, logiques de moyens et non d'objectifs, choix imposés, soumission aux modes du moment, afflux brutaux de projets, surdité...

La coopération de proximité permet d'éliminer une partie des risques d'une coopération trop institutionnelle. Pas tous. Il reste que les enjeux ne sont pas tous dans le montage, dans l'organisation, dans la façon de faire, dans la procédure et les mécanismes. Ils sont aussi dans les objectifs, dans la prise en compte de cette durabilité (*penser global*) et l'action de court terme, rapide et, si possible, efficace (*agir local*).

Le tourisme responsable permet-il cette qualité d'oeuvre commune et cette pertinence dans les choix d'action ? Est-il cantonné à l'humanitaire, la satisfaction des besoins vitaux, la création d'emplois et aux relations moins artificielles d'un monde riche en visite dans un monde pauvre. Ne peut-il pas faire plus ? N'a-t-il pas d'autres atouts ? On a vu auparavant qu'il était un prétexte à de vraies réflexions collectives, des démarches à long terme. Est-ce un luxe, un caprice d'occidental ?

Pour répondre à cette question, il faut bien comprendre la nature relationnelle du tourisme. Sa capacité d'*assemblage*.

IV. Le tourisme pousse à l'assemblage.

« Si nous voulons une connaissance segmentaire, refermée sur un objet, à seule fin de le manipuler, nous pouvons éliminer toute préoccupation de relier, contextualiser, globaliser. Mais si nous voulons une connaissance pertinente, nous avons besoin de relier, contextualiser, globaliser nos informations et nos savoirs, donc de chercher une connaissance complexe. Il est évident que le mode de pensée classique rendait impossible, avec ses compartimentations, la contextualisation des connaissances. Il transformait les spécialistes en idiots culturels [...] »

Edgar Morin, « Les défis de la complexité », 1999.

• Prendre conscience de la transversalité du tourisme.

On a vu à de nombreuses reprises que le tourisme était multidimensionnel, multi-acteur et multiservice. Il est important, au stade de la progression de ce document, de renforcer ce constat et de le valider définitivement par des faits de terrain.

Pour ce faire, l'exemple de la gestion intégrée est parfaitement approprié, notamment en zone côtière, bande littorale où se concentrent, dans quelques destinations à la mode, de formidables pressions. Deux exemples simples illustreront le propos : l'île Maurice et l'île de la Réunion, pays touristiques s'il en est.

Relations de causes à effets dans une chaîne d'impacts – Ile Maurice

PRE-COI/UE, 1997

Nature des impacts (extrait du rapport)	Causes des impacts (extrait du rapport)
<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la productivité du lagon et donc de la rentabilité de la pêche artisanale. • Atteinte aux atouts du tourisme et donc à l'image touristique de Maurice. 	<ul style="list-style-type: none"> • pollution localisée du lagon • érosion cotière et des plages • certaines constructions sur le littoral sont inesthétiques
<p><i>La lecture systémique de ce constat donne les éléments suivants :</i></p>	
Impacts négatifs identifiables	
Pollutions localisée du lagon et érosion côtière...	Niveau I : <i>écologique</i>
→ entraînant une diminution de la productivité du lagon et un littoral inesthétique...	Niveau II : <i>écologique, social</i>
→ provoquant une diminution de la rentabilité de la pêche artisanale et une atteinte à l'image touristique de Maurice...	Niveau III : <i>économique</i>
→ et donc portant atteinte à l'activité touristique elle-même.	Niveau IV : <i>macro-économique</i>

Source : Programme Régional Environnement COI/FED, rapport de pré-audit, Direction Régionale et Coordination Nationale de Maurice, janvier 1997.

Le rapport mauricien sur la gestion intégrée de ses zones côtières (COI, 1997) offre une multitude d'occasion de remettre en situation de liens de causes à effets les constats effectués. Chaque niveau de la succession logique doit s'interpréter dans un contexte d'interdépendances croisées. Ainsi, le simple constat « littoral inesthétique », malgré son caractère relatif et subjectif, englobe des aspects variés : architecture, modes d'urbanisation (dense, diffus, résidentiel, de service...), équilibre des espaces (verts, sportifs, urbains, agricoles...), aménagement et organisation du territoire (infrastructures, occupation des sols...).

Même à un premier niveau de lecture et en restreignant l'exercice aux constats rassemblés dans la problématique « ressources », on constate la nécessité de prendre en compte l'ensemble du système côtier en adoptant une démarche d'analyse de l'ensemble des relations entre ses différentes composantes.

Tourisme littoral : impacts et réponse de gestion durable – France-Réunion

PRE-COI/UE, 1999

Types d'impacts Directs → Indirects	Cause des impacts	Enjeux en termes de gestion
Dégradation des écosystèmes lagunaires → Détérioration du patrimoine pour le tourisme local et perte d'image pour le tourisme extérieur → Conflit d'usage entre les 2 types de tourisme → Fléchissement de la productivité de la pêche artisanale	<ul style="list-style-type: none"> • Surfréquentation des plages et des lagons (destruction mécanique des colonies coralliennes par piétinement ou activités nautiques, collecte de coraux ou coquillages, pêche récréative) • Augmentation de la pression des activités de plaisance et de plongée • Pollution bactérienne des lagons par mauvais fonctionnement des collectifs d'eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des espaces naturels et de la biodiversité • Gestion des usages • Gestion de l'assainissement • Gestion des activités de loisirs
Erosion des plages → Disparition de portions de plages aujourd'hui fréquentées → Risque pour l'habitat côtier → Ensablement des lagons	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'infrastructures hôtelières ou de loisirs en bordure des plages (la construction de mur en sommets de plage supprime l'effet de dune et déstabilise les plages) • Dégradation du récif corallien qui constitue une barrière contre la houle • Nettoyage sans contrôle des plages et ramassage occasionnel des coraux morts qui participent à l'engraissement en sables des plages 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire • Gestion et occupation des sols et des espaces naturels ouverts au public
Risque de détérioration des étangs littoraux et des cours d'eau → Déséquilibre dans le rôle « filtre » des zones humides → Perturbation du biotope naturel et des écosystèmes aquatiques (y compris l'avifaune)	<ul style="list-style-type: none"> • Pression croissante sur les milieux car recherche d'espaces de détente et de loisirs, en particulier par le tourisme local (développement des activités en eau vive) • déversement d'ordures sur les rives aménagées 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des espaces naturels • Gestion des activités de loisirs
Dégradation des paysages → Perte d'image pour le tourisme extérieur → Dégradation du patrimoine réunionnais	<ul style="list-style-type: none"> • Construction anarchique d'infrastructures hôtelières ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des paysages • Aménagement du territoire
Aggravation des problèmes de circulation routière → Ralentissement de toutes les activités socio-économiques → Détérioration de la qualité de la vie → Perte d'image pour le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Migrations pendulaires massives des touristes locaux le week-end • Concentration des centres d'intérêt et de loisirs sur la côte ouest • 300 000 touristes extérieurs (1998) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire

Gestion des espaces naturels et de la biodiversité, gestion des usages, gestion de l'assainissement, gestion des activités de loisirs, aménagement du territoire, gestion et occupation des sols et des espaces naturels ouverts au public, gestion des paysages : la simple observation du littoral réunionnais conduit, si l'on tente d'en décrire les problèmes et d'en analyser les causes, à traiter, à minima, de l'aménagement du territoire.

Ce constat est confirmé par l'OMT elle-même :

« Le tourisme concerne de nombreux secteurs économiques et sociaux différents. Il n'en sera tiré un maximum d'avantages que si l'on en coordonne fortement les approches, ce qui requiert une coopération efficace entre plusieurs ministères (transports, éducation, gestion de l'eau, zones protégées, santé, sécurité publique, planification, patrimoine culturel, etc.). Des stratégies publiques nationales intégrées et efficaces s'imposent si l'on veut tirer profit au maximum du tourisme contre la pauvreté. Il est impossible de planifier le tourisme isolément. Aussi faut-il un cadre politique et législatif adapté engageant l'éventail voulu de ministères et d'organismes. » (Commission de l'OMT pour l'Afrique, 2002).

• Transmettre la prise de conscience à tous.

Lorsque les acteurs du développement durable se penchent sur la question du tourisme (et il est souhaitable qu'ils le fassent durablement !), ils traquent les principes, les critères et les indicateurs, mais aussi, notamment les aspects transversaux des opérations menées. C'est exactement le cas de l'étude de l'association 4D (Dossiers & Débats sur le Développement Durable) sur le tourisme et le développement durable dans les territoires urbains. Dans la partie « Enseignements transversaux », les auteurs notent :

Bien souvent, une grande partie du travail du service tourisme des villes consiste à sensibiliser les autres services à la dimension transversale du tourisme, l'objectif étant de travailler en partenariat avec eux. Le message semble difficile à faire passer et dans les faits il reste beaucoup à faire. Les services avec qui travaille le service tourisme sont le plus souvent ceux du patrimoine, de la culture, des transports, de la propreté, des espaces verts.. Les stratégies touristiques sont ordonnées notamment autour de :

- l'approche patrimoniale et culturelle : adhésion des villes au réseau « Ville d'Art et d'Histoire », classement de sites au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) ;
- l'accessibilité des villes et sites touristiques : croisements avec les documents de planification (schéma directeur, Plan de Déplacements Urbains) et coopération avec les autorités responsables des transports ;
- la revitalisation des centres-villes : articulations avec les actions menées par les services en charge de l'économie, de l'emploi et du commerce ou les chambres de commerce et d'industrie ;
- la valorisation du patrimoine naturel : concertations avec les services des espaces verts, valorisation des voies fluviales (Besançon, Avignon, Cognac Océan)

Source : N. Holec & L. Comélieu, 2000.

Les auteurs font le même constat - une coopération tous azimuts avec quasiment tous les services publics territorialisés - à propos des partenariats avec les acteurs locaux et le processus de démocratie participative, plus difficile toutefois à mettre en pratique. Le bémol concerne l'interface tourisme, territoire urbain et développement durable :

Il n'existe aucune réelle mise en perspective entre l'Agenda 21 local (document formalisé de planification territoriale globale) lorsqu'il existe, et la politique ou stratégie touristique. Par contre il existe des pratiques touristiques ou des stratégies qui sont élaborées en respectant les principes du développement durable et donc qui s'apparentent à de réelles politiques touristiques durables sans qu'il en soit question.

Source : N. Holec & L. Comélieu, 2000.



On le voit sans ambiguïté avec les exemples mauricien et réunionnais et bien d'autres : même si les acteurs du tourisme voulaient rester en famille, ils ne le pourraient pas. Leur activité découle d'une logique de consommation - l'entropie, l'appétit glouton, la consommation des ressources - qui produit inévitablement des effets indésirables. C'est un fait et nul ne pourra contester que personne ne pourra jamais laisser sur un site vierge uniquement *l'empreinte de ses pas...*

Le tourisme ne peut pas être durable et contribuer au meilleur développement sans cet horizon élargi dans l'espace et dans le temps qui le fonde.

De même qu'il ne peut pas être solidaire que d'un seul village ou d'une seule famille en oubliant à quels coûts cette solidarité s'exerce.

De même aussi que l'équité lui impose de ne pas favoriser un groupe au détriment d'un autre, au risque de créer un pouvoir d'achat générateur d'inflation et, en fin de compte, une paupérisation accrue des plus pauvres d'entre les pauvres.

Quant à l'éthique, peut-elle être parcellaire, ponctuelle et appliquée uniquement le temps d'un voyage de deux semaines ?

Bien sûr, le monde humain est ainsi fait que nous connaissons les réponses. Les concessions, les paradoxes, les oxymores, les contresens sont inévitables. Mais le tourisme peut, et doit, progresser.

Pour prendre la mesure de cette durabilité qui n'est rien d'autre, au fond, qu'une culture de la... *responsabilité*.

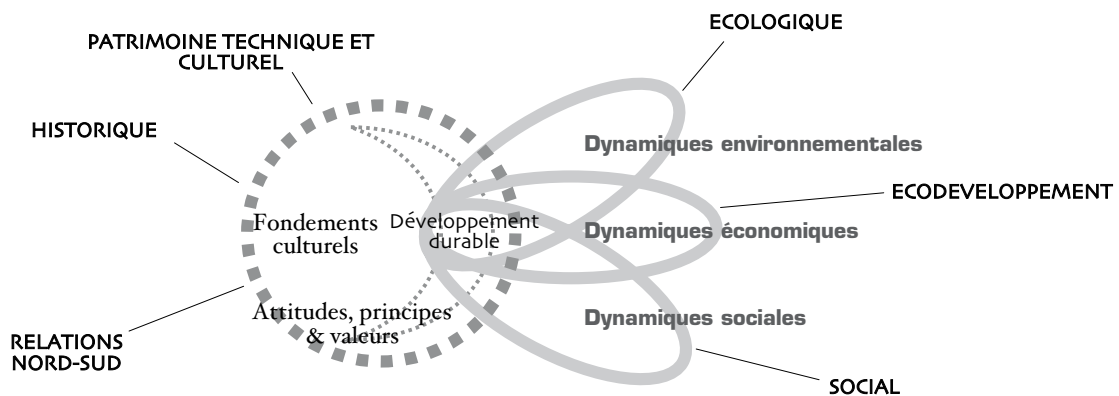
V. De la transversalité à la durabilité *sui generis*.

« Nous pouvons apprendre à modéliser, à représenter des phénomènes en les percevant actifs dans leur contexte, par rapport à quelque projet qu'ils forment, s'y transformant au fil du temps. Les savoirs en question sont disponibles, accumulés par deux mille cinq ans au moins d'histoire humaine. »

Jean-Louis Le Moigne, 1999.

• Le développement durable vu du Sud.

La question du développement ne peut être posée exclusivement en termes écologiques; elle doit l'être en termes de rapports sociaux, car toute dégradation du milieu est le résultat d'un modèle économique et de pratiques politiques. La notion intégrale de développement durable implique celle du sujet social. Il existe plusieurs modèles culturels rejetant une conception spécifique du développement, de l'environnement et de la durabilité. Le modèle bourgeois s'exprime dans une conception libérale, dont la rationalité a construit la modernité caractérisée par une conception linéaire du temps et une appropriation de la nature. L'esprit du capitalisme a été particulièrement destructeur du milieu ambiant. Le modèle du socialisme réel a très peu tenu compte des exigences écologiques, ayant promu une industrialisation intensive pour rattraper la consommation occidentale. Celui des classes populaires et indigènes contient à la fois des réminiscences de l'harmonie homme-nature qui existait précédemment et les effets dévastateurs des pratiques de survie face à la misère. Le nouvel esprit du capitalisme de la période post-industrielle n'est pas plus respectueux de l'environnement, notamment au Sud. La culture écologiste part d'une réaction saine mais n'a pas toujours inclus la dimension des rapports sociaux. Traduit sur le plan politique, la perspective la plus adéquate est celle d'un **écodéveloppement alternatif et durable**, incluant une triple dimension : **écologique, historique et sociale**.



Se sont imposés des termes pas tout à fait nouveaux - de participation, de développement à la base, de communautés locales, de société civile versus l'Etat, dans un contexte où les rapports avec les bailleurs de fonds sont devenus plus difficiles. Mais, une lecture historique peut permettre de souligner l'urgence de prendre en compte tous les facteurs sociaux et politiques pour réussir mieux ce qui a été souhaité et demeure un objectif difficile à atteindre. La référence à un passé mythique ou à des "sociétés traditionnelles" "autogestionnaires" soucieuses de leur environnement, n'est certes pas satisfaisante. Mais -pour prendre les termes de Paul Pélissier (1997)-, une condition nécessaire est que les responsables de l'aménagement rural comme ceux des organismes internationaux reconnaissent les agriculteurs, les éleveurs, les planteurs du Sahel comme des partenaires à part entière, **reconnaissent la valeur et la signification de leur patrimoine technique et culturel**. Il est aussi urgent de mieux apprécier les contraintes et les héritages historiques, pour favoriser les initiatives locales, et, plus encore, pour promouvoir un **changement réel des relations entre les pays du Nord et ceux du Sud**.

- **Les institutions et les consommateurs : deux clés de la durabilité.**

« Influencer et convaincre le consommateur, et renforcer son attention pour la durabilité, est vu comme une approche propre à déclencher des changements dans les produits offerts. Ceci est une démarche à long terme, alors que les défis de la durabilité générés par le tourisme sont plus immédiats. Le comportement durable des touristes constitue la clé du tourisme durable. Les consommateurs et les fournisseurs suivent des modèles de comportement traditionnels, qui sont souvent liés à des impératifs économiques serrés et à des décisions basées sur le prix dans un secteur qui a encore besoin d'intégrer les coûts socio-économiques et environnementaux afin de fixer des prix réels. » (Forum Européen du tourisme, 2002)

« Le gouvernement indien a brusquement mis un coup d'arrêt ce week end à la construction d'un complexe touristique aux abords du Taj Mahal de crainte que le monument ne puisse être rayé du patrimoine de l'humanité par l'Unesco.[...] Les autorités régionales justifiaient le projet de 36 millions de dollars en expliquant qu'il devait éviter aux touristes visitant le Taj Mahal et d'autres monuments proches de passer par la ville d'Agra, tristement célèbre pour sa pollution. Le gouvernement de l'état d'Uttar Pradesh expliquait aussi qu'il avait prévu d'y reloger les commerces dont la cour suprême avait demandé la fermeture devant le monument. La décision du ministre de la culture a été bien accueillie par l'Unesco qui s'était inquiétée du projet de complexe touristique. L'organisation culturelle de l'ONU craignait qu'il n'affecte l'authenticité et l'intégrité du site historique, un des premiers inscrits au patrimoine de l'humanité par l'Unesco, en 1983. » (www.tourisminfo.org).

Ces deux extraits, parmi beaucoup, sont éclairants : *agir*, dans la durée, sur la consommation, la demande, l'envie d'une offre sécurisée, honnête, bénéfique et dépayssante et, en même temps, *garantir*, par l'intermédiaire d'institutions dont on souhaite qu'elles rendent l'offre crédible. Le lien de confiance entre les deux, c'est le *label*. *Reconnaissance, certification, garantie* : qui d'autre qu'une autorité publique, supposée hors des agendas politiques et des lobbies, peut l'offrir ?

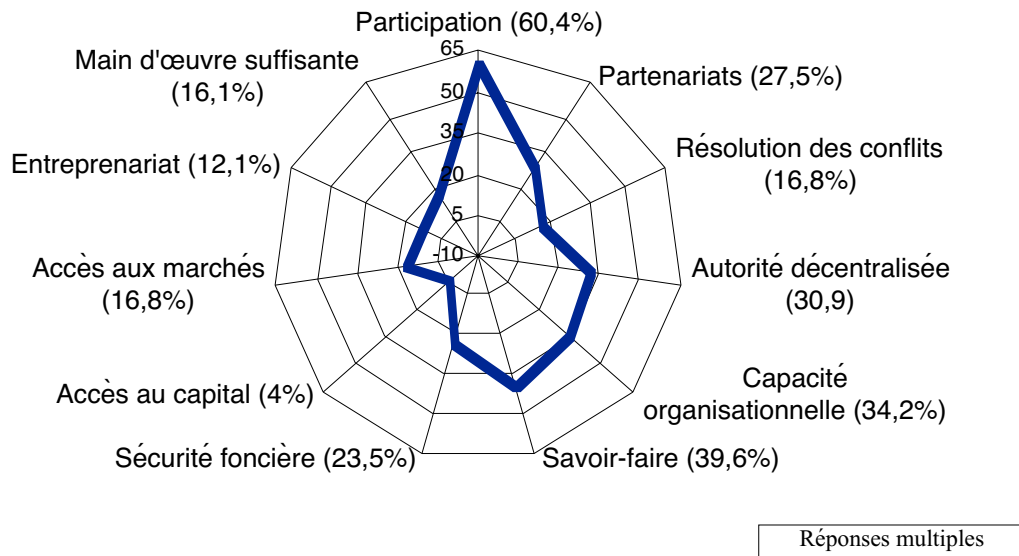
Peut-on valider cette piste en examinant de près les leçons de l'expériences, du moins de celles qui ont affichées, à un moment, un souci de durabilité non réduit à une politique de l'environnement ? Quelle est la place des institutions et des consommateurs dans ces expériences ?

- **Que dit le terrain, ou plutôt les leçons de l'expérience... de terrain ?**

Les recommandations issues des évaluations de terrain sont autant de restitution simplifiées que les sites internet et les documents des agences de développement, des ONGs et des institutions mettent en valeur. Même si ces textes sont synthétiques et généralement élogieux sous le double effet du lissage et d'un objectif promotionnel du savoir-faire maison, ils n'en restent pas moins précieux pour l'acteur désireux de conforter son approche et convaincre ses interlocuteurs d'entrer dans des logiques coopératives structurées autour et à propos d'objectifs poursuivis en commun.

TRACKER, site internet spécialisé dans la capitalisation en temps réel des initiatives de gestion des ressources naturelles en Afrique, est, sur cette question, particulièrement en pointe : « *Le problème : des leçons sont apprises mais partent aux oubliettes. [...] Nous sommes convaincus que les personnes qui ont travaillé sur une initiative en collaboration avec une communauté locale peuvent résumer les points saillants des leçons apprises et introduire très rapidement cette information dans le système. C'est précisément le genre d'information qui n'est pas partagée aujourd'hui dans le milieu des praticiens.* » (extrait du site www.nrmtracker.org/frwhatis.cfm).

D'après TRACKER, voici ce que donne la mise en image d'un des exercices de capitalisation en ligne sur le site, les « Conditions favorables à la réalisation des actions locales de gestion des ressources naturelles » (résumées) :



La *participation* (60% de cent soixante et onze références), le *savoir-faire* (39,6%) et la *capacité organisationnelle* (34,2%) forment le trio de tête des conditions « très importantes » pour une gestion locale. Pour les deux premières conditions, les taux de non réponses ou non applicabilité sont remarquablement faibles : non seulement le consensus existe mais il est adossé à une forte conviction.

L'exemple TRACKER valide un peu plus la piste ouverte sur la place des institutions. Elle est éminente, importante, mais...souhaitée proche des acteurs. On retrouve ici le besoin de proximité et donc l'avantage comparatif de la coopération décentralisée.

D'autres exemples, variés, confirment ce diagnostic :

7 régions européennes. (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Suède)

- Développer la **capacité d'apprentissage** est considéré comme élément fondamental de durabilité.
- Les **niveaux régional et local** jouent un rôle majeur dans la mise en oeuvre de la durabilité et la subsidiarité, qui préconise de laisser, voire d'instaurer, le **pouvoir décisionnel au niveau le plus bas possible**, est un élément essentiel de durabilité.
- Les **projets-modèles** sont un élément essentiel de la stratégie de durabilité et la démarche à promouvoir est l'encouragement aux projets pilotes locaux innovants, soutenus et complétés par les politiques régionales.
- L'évaluation des projets et des politiques doit prendre en compte les **contextes régionaux** et l'évaluation de la durabilité doit tenir compte de toute une série d'objectifs et de critères, partant d'un **cadre général** européen et descendant jusqu'aux **objectifs locaux concrets**.
- Le respect des **principes systémiques** (diversité, subsidiarité, partenariat et participation) au départ abstraits, conditionne le succès des autres dimensions du développement.

Source : ARPE/EURES, 1997

Zimbabwe.

Ce projet est un bon exemple de développement des capacités : une approche globale, pluridimensionnelle et à long terme pour définir les besoins locaux en matière d'habitations à prix modique. Les éléments clés : connaissance du contexte local, bâtir à partir des capacités existantes, approche systémique et systématique pour développer un secteur du logement durable et transfert du savoir-faire canadien dans le domaine du logement coopératif.

Source : Bernier Gilles & Minville Louise (2000), « Programme de coopératives d'habitation au Zimbabwe », ACDI/HPZ, 4 pages.

SNDD (Stratégie Nationale de Développement Durable)

L'expérience montre que, pour assurer la réussite et l'efficacité d'une SNDD :

- elle doit consister en un **processus cyclique de planification et d'action** où l'accent est mis sur la gestion des progrès vers des objectifs de durabilité plutôt que sur la production d'un «plan» ou produit final (cf. Figure 1) ;
- elle doit être réellement **multisectorielle et intégrante**, cherchant à assurer l'engagement des parties intéressées et à surmonter la fragmentation des institutions et des politiques ;
- il est indispensable de se concentrer sur les **thèmes prioritaires** et d'identifier des **objectifs-clés** et des **cibles premières**, ainsi que les **moyens** de les atteindre ;
- elle doit assurer une « **participation la plus large possible** » ; ceci veut dire partager les responsabilités et constituer des partenariats entre tous les acteurs concernés - groupes commerciaux, groupes communautaires et groupes d'intérêt, ainsi que les gouvernements - mais seulement lorsque les partenaires le jugent opportun ;
- elle doit adopter une **approche adaptative et souple**, reconnaissant que la complexité et l'incertitude caractérisent les problèmes et que les réponses politiques et les capacités technologiques évoluent au fil du temps ;
- il est indispensable de créer des **mécanismes de suivi, d'évaluation et d'extraction** des enseignements de l'expérience et de les **intégrer** totalement au processus ;
- il faut reconnaître que la préparation d'une SNDD est une expérience de **renforcement de capacités** et doit être organisée de façon à valoriser les dispositions institutionnelles, aiguïser les concepts et les outils, favoriser les connaissances et compétences professionnelles et sensibiliser le public.

Source : Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) (1995), « L'aide de la C.E. et le développement durable », Note d'information n°. 3.

Villes et développement durable.

Le document « Villes et développement durable : des expériences à échanger » fait partie des publications récentes qui permettent de diffuser de manière simple des expériences, généralement inhabituelles dans leurs contextes, de développement durable urbain ou périurbain. Cet ouvrage fournit un premier niveau de compréhension des enjeux et ressorts de la durabilité. Comme la majorité des publications du même type sur le sujet, le peu de recul critique permet difficilement une lecture transversale. L'analyse de contenu se résume donc, pour l'heure, à des indications tendancielles tout à fait préliminaires. Parmi elles figure un essai de typologie du développement durable local, traité de manière très synthétique.

Quatre grandes figures se dessinent à la lecture des fiches du document :

- La version « **COCOONING** » : le développement durable y est vu comme un progrès qualitatif pour les habitants, avec amélioration du cadre de vie, des services, du logement, de l'architecture, des liaisons inter-agglomérations...
- La version « **TECHNO** », au sens propre comme au figuré est à dominante sectorielle (généralement la protection ou l'amélioration de l'environnement), assez technique (transport, énergie, gestion de l'eau et des déchets, transports, énergie). Ainsi, sur 45 fiches, la majorité des mots clés se rapportent à l'environnement (dans la même famille : écologie, ressources naturelles, qualité de vie). Un deuxième groupe se rapporte aux modalités de participation des habitants (6 à 7 citations). Les aspects sociaux et économiques (emplois) sont minoritaires.
- Dans « **CATALOGUE** » se retrouvent les opérations qui répondent prioritairement à une demande de la population, comme l'insécurité ou le problème des transports. La durabilité est un ajout ou une mise en valeur d'actions corollaires sans liens obligatoires de nature économique, sociale, culturelle ou environnementale avec le thème traité.
- Le développement durable existe dans la version « **SYSTEME** » : sa réalisation est à venir, et, comme dans la théorie, il est « socialement équitable », « écologiquement prudent » et « économiquement efficace ».

Source : A. Laurent, DELOS Contellation, 2000.

• *Premier constat* : les capitalisations présentées sont issues d'actions probantes qui ont toutes, bien entendu, une légitimité incontestable, un intérêt certain et un évident potentiel d'innovation : les tonalités du développement durable, comme ses portes d'entrée, sont multiples et il est hors de question d'en juger la pertinence.

Il faut juste se montrer prudent sur quelques enjeux de la durabilité locale, parmi lesquels la fidélité par rapport à l'intégralité du développement durable (les échelles, les liens d'interdépendance, la subsidiarité, les liens court terme-long terme...), la qualité des témoignages sous l'angle de la pertinence des informations et de l'homogénéité, le niveau d'exportabilité des enseignements et l'indispensable durée de déroulement pour percevoir les effets sur la vie des personnes et sur leur environnement.

• *Deuxième constat* : il est un fait que les acteurs du développement micro-, méso-, macro-, s'inscrivent dans un contexte global fondé sur les règles de l'économie libérale et les pratiques concurrentielles des marchés.

Mais les critères éthiques, de gouvernance et systémiques fondant les vingt-sept principes de la déclaration de Rio de 1992, la référence initiale du développement durable, introduisent des notions qui relèvent des autres dimensions du développement, celles liées à la culture et aux rapports sociaux. Tel est le cas par exemple de la responsabilité (articles 7, 13), de la solidarité (18, 22, 23, 27), de l'équité (3, 5, 6, 7, 18, 20, 21, 22), de la participation (10, 20, 22), de la créativité (8, 21)...

• *Troisième constat* : pour une grande part, le contenu réformiste du développement durable provient donc de la prise en compte de ces valeurs, dites « éthiques », qui élargissent et modifient le champ des relations économiques.

C'est précisément ce que les expériences de terrain font remonter dans une illustration impressionnante d'une boucle ascendante-descendante.

Ces recommandations du terrain sont-elles intégrées et recyclées par les acteurs responsables du tourisme ?

• Le tourisme réactif face aux exigences du développement durable.

Les critères de réussite présumée du développement équilibré, précautionneux, raisonné et raisonnable - il faudra, quand, même, plus de *durée* pour évaluer la *durabilité* -, sont autant d'exigences et de défis à relever. Le tourisme qui souhaiterait y répondre se doit donc d'être, sinon à la hauteur de ces enjeux, au moins dans la trajectoire d'y répondre dans un temps raisonnable.

Le peut-il et le fait-il ?

Sur cette question complexe tant dans son contenu que dans les aspects méthodologiques qui entrent en jeu pour y répondre, Gilles Caire et Monique Rouillet-Caire (2001, site www.tourisme-durable.net) amorcent une réflexion qui, dans le tableau qui suit, est complétée et placée en vis-à-vis des différents types de réponses du secteur du tourisme.

Les différents enjeux d'un développement durable, pris dans sa version extensive, v/s les réponses institutionnelles, sociales et privées des acteurs du tourisme : la mise en relation est un peu artificielle, car les liens enjeux/réponses sont construits à posteriori.

Mais elle illustre bien des limites, des insuffisances et des avancées trop timides.

Le tourisme est une activité sectorielle MAIS...	Les réponses institutionnelles, sociales et privées :
<p>...qui connaît une croissance plus forte que la moyenne. Le nombre de voyages touristiques internationaux est ainsi passé de 170 millions en 1970 à 698 millions en 2000 et devrait atteindre à l'horizon 2020, 1 milliard 600 000. Cette progression de la demande au plan mondial s'explique à la fois par la démocratisation du transport aérien, par une élasticité revenue supérieure à un et par une extension du temps de loisir, facteurs de croissance qui devraient perdurer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> pas de mesures particulières sur cet aspect, considéré comme structurellement positif.
<p>...qui par nature est territorialisée (sauf peut-être tourisme off-shore ou « sous-bulle » du type grands parcs d'attraction ou Center parcs), et de ce fait est irrémédiablement au confluent de l'économique, du culturel et de l'environnemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> réflexion et mise en place progressive d'agendas 21 locaux du tourisme. Plans & Schémas directeurs d'aménagement touristique. Dispositifs législatifs assurant la multifonctionnalité rurale. Sustainable Agriculture Scorepoint (SAS, Pays-Bas)
<p>...qui engendre une concentration des populations sur des périodes restreintes (saison), sur des espaces limités et souvent caractérisés par un équilibre fragile (littoral, centres historiques, moyenne et haute montagne, petites îles), concentration qui de plus peut être source de conflits d'usage avec la population locale (eau, chasse, agriculture, encombrements routiers,...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> système de management environnemental interne à une entreprise (Accor, respect de la norme ISO 14001 chez Center Parc), qui impose à ses différents établissements et fournisseurs des normes d'économies d'eau et d'énergie, de recyclage des déchets, une meilleure intégration paysagère... labelisation des produits (écolabels de type Gîtes Panda ou Hotel au naturel, drapeaux bleus, Green Globe), attribution de récompenses annuelles permet de valoriser certains projets innovants ; mécanismes réglementaires : maîtrise foncière (POS), gestion des droits à construire, droit du travail, salaires minimums, amendes ; organisation de la promotion et le soutien à la commercialisation d'activités diffuses ; codes et chartes de conduites élaborées par des institutions internationales (OMT), des ONG (WWF), des associations (Parcs naturels) qui reposent sur une adhésion volontaire des professionnels (émetteurs et réceptifs), des touristes (Atalante) ou plus rarement des populations réceptrices (île Maurice).
<p>...qui en tant qu'activité « de contact » porte en puissance des capacités à produire des changements sociaux, à déstructurer les sociétés locales et à homogénéiser les cultures et les modes de vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> tourisme solidaire, où le « client » contribue financièrement et/ou matériellement à l'entretien du territoire, à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs du tourisme ou à des projets de développement local. tourisme communautaire à petite échelle. études de faisabilité et d'impacts des équipements publics structurants dans la restauration du patrimoine. subventions et taxes : soutien à la prise de risque de porteurs de projets, instauration de quotas d'embauche locale, écotaxes, taxe de séjour, vignettes touristiques (Egypte), paiements des aires de stationnement, encouragement à l'ouverture des équipements touristiques à la population locale. campagnes d'opinion (Agir Ici « Quand les vacances des uns font le malheur des autres... ») destinées à sensibiliser le grand public.
<p>...qui doit également préserver le droit au voyage des générations futures, leur droit à la découverte et à la connaissance d'une planète diverse naturellement et culturellement. Il s'agit de « laisser de l'espace à ce qu'aimeront nos enfants ». Qui aurait pu ainsi supposer il y a 50 ans que certaines mines deviendraient des attractions touristiques majeures ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> écotourisme non industriel, tourisme communautaire, tourisme des aires protégées et d'une manière générale toute forme de tourisme permettant d'attribuer une valeur économique à la pérennité d'un patrimoine.
<p>...qui est profondément liée aux systèmes de valeurs: « parler de tourisme c'est parler de la nature, du jugement moral, de la beauté, de l'amour, de l'amitié, de la vérité, de la réalité, de l'obligation »</p>	<ul style="list-style-type: none"> formes diffuses et discrètes du tourisme culturel, de nature et de découverte. campagnes de sensibilisation et d'éducation visant à une « mise en désir culturelle » d'un tourisme durable dans l'inconscient du consommateur.

Que dire de cette confrontation, qui s'attache plus à la surface des choses qu'à leur contenu ? Outre le fait qu'une fois de plus, *tout est dans tout*, force est de constater que la cause première des dégâts dénoncés du tourisme, sa *croissance numérique*, ne trouve aucune réponse adéquate, comme si les seuils recommandés aux niveaux locaux n'étaient plus pertinents à l'échelle de la planète. Les formes de tourisme responsable, à l'évidence, devront *contaminer* le tourisme de masse pour passer de la mesure ponctuelle d'accompagnement à une vraie réorientation des pratiques.

• **L'ultime défi du tourisme face à ses responsabilités : l'objectivité.**

Les faits sont têtus mais les mots sur les faits le sont aussi. « *Le contexte est en effet différent pour le producteur et pour l'interprétant, lié au temps respectif de la production et de la réception : le locuteur a en tête plus que ce qu'il émet, il ne dit pas tout; et de ce qu'il émet, le récepteur n'entendra pas tout et interprétera.* » (Schmoll, 1996) : une autre clé pour comprendre, non pas l'adéquation entre tourisme responsable et développement durable mais le *discours* sur cette question.

Et pour illustrer un face à face classique, voyons, en guise de conclusion, des extraits significatifs d'un duo discordant F. Frangialli - R. Charvin, le zéléateur et le détracteur. Il faut, pour bien apprécier cette confrontation, lire et entendre le pourquoi du *dit* et du *non-dit*.

Francesco FRANGIALLI , secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme, juillet 2001.	Robert CHARVIN , professeur à l'université de Nice Sophia-Antipolis, doyen honoraire de la faculté de droit et des sciences économiques de Nice, juin 2001.
Le concept de développement durable s'applique particulièrement bien au tourisme. On dirait qu'il a été inventé pour lui. [<i>"un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"</i> .]	Le développement durable a des exigences largement contredites par l'économie du tourisme.
Le développement durable représente l'horizon du tourisme mondial - non comme une entrave à sa croissance, mais, au contraire, comme la garantie de son succès dans la durée. Ce n'est nullement sacrifier à une mode intellectuelle, mais simplement formuler une constatation de bon sens, que de l'affirmer.	Le développement durable a des exigences qu'au contraire l'activité touristique récuse : la prise en compte des facteurs endogènes, les facteurs exogènes n'étant que complémentaires ; la concentration des investissements dans les secteurs stratégiques et vitaux (l'agriculture, l'éducation, la santé, notamment) ; la réduction maximale de la corruption (trafic de devises, prostitution, évasion fiscale, fuite du capital national vers le Nord, etc.) ; la mobilisation de la société civile (ce qui exige une hiérarchie fondée sur l'utilité sociale et non sur le parasitisme ou la spéculation).
Activité peu polluante, le tourisme, dès lors qu'il est intelligemment développé et respecte la capacité de charge des sites, apparaît, à niveau égal de création de valeur ajoutée, bien moins destructeur pour le milieu naturel et humain que d'autres concurrentes. Par sa nature même, il fait le lien entre création de richesses, développement des échanges économiques internationaux, réduction des écarts de niveau de vie, et souci de l'environnement où il se déploie.	[...] il est indéniable que le tourisme favorise un fort développement d'une économie informelle très perturbatrice : les « faux guides » de Marrakech, qui, grâce à l'affluence massive de touristes étrangers, gagnent 8 à 10 fois plus qu'un ouvrier du bâtiment, illustrent ce détournement de l'économie productive pour une économie parasitaire.
En particulier, l'écotourisme, le tourisme sportif et de nature, de même que le tourisme culturel, permettent de répondre à la soif inextinguible de découverte et de déplacement des hommes sans que les limites de l'insupportable et de l'irréremédiable soient franchies.	En bref, « l'idéologie » véhiculée par le tourisme tend à transformer le peuple d'accueil en un « domestique collectif » inapte à l'organisation, à l'innovation, et à la discipline nécessaires à un développement authentique.



La confusion entretenue entre tourisme durable, développement durable du tourisme et développement durable ajoute une ambiguïté à une notion qui n'en pas besoin. On le voit crûment, par exemple, dans l'article très documenté de D.D. Benavides sur la *durabilité socio-économique* du tourisme en environnement hostile, dont presque 43% des mentions porteuses de sens sont relatives au tourisme, plus de 21% à l'économie et aux marchés, 14% au commerce et 2,7% aux valeurs "éthique", "durable", "équitable", "solidaire", sans parler de l'environnement et des idées reliées, avec un petit 4,2%. Un déséquilibre qui signe une vision de la durabilité réduite aux conditions de pérennité de l'accès aux marchés...

"[...] *une réorientation du tourisme dans le sens d'un développement durable n'est pas encore en vue*" (C. Plüss, 2002).

Est-ce à dire que les valeurs qui fondent les cultures sont sans valeur? Est-ce à dire que la nature est subsidiaire et accessoire? Non bien sûr. On voit bien là les limites d'une réflexion qui ne ferait entrer, sous le grand chapeau du "durable", qu'une somme de considérations qui, tout à fait pertinentes dans leur champ d'appartenance, deviennent tronquées, aveugles et sans liens avec les autres champs du développement durable.

Comme le dit Robert Charvin, "*Le développement durable n'interdit pas le tourisme.*" Reconnaissons qu'au stade actuel de la confrontation entre les promoteurs du tourisme conventionnel et ses détracteurs, c'est une bonne nouvelle.

La question n'est pas seulement de savoir *de quel* tourisme il s'agit mais de *quelle manière* il est mis en oeuvre. La manière évidente, de nos jours, est au croisement des sphères d'influence, d'action et d'intérêt de la société - dite civile -, des institutions et du secteur privé. Elle est partenariale, co-opérative et collective, même si, ici aussi, derrière les mots, les réalités sont fort distinctes et pas toujours... *éthiques*.

VI. De la participation au contrat démocratique.

« De la décennie quatre-vingt dix, la leçon peut être une nouvelle fois tirée : le respect des droits de l'homme, la démocratie - dont le multipartisme réel est un élément déterminant - et le développement sont interdépendants. Seule leur progression simultanée peut apporter les améliorations auxquelles les populations aspirent et ont droit ».

Patrick Baudouin et Antoine Bernard, 1999.

• La proximité, brique de base de la participation.

Le contact de proximité entre le visiteur (l'ami de passage ?), l'agence émettrice (le grand frère ?) et la famille ou la personne accueillante (l'hôte providentiel ?) est la clé du partenariat tacite et implicite ou formel et standardisé entre les acteurs du tourisme en situation sur le terrain. Quelles que soient les modalités et le cadre de cette proximité, elle s'inscrit dans le nouveau type de relations humaines que tente de construire le tourisme responsable. On l'a vu, l'association italienne pour le tourisme responsable, l'AITR, fonde toute une partie de sa démarche sur cet aspect crucial. Deux exemples, parmi beaucoup, illustre ce *cœur de cible* du tourisme responsable.

Les leçons d'une collaboration de proximité avec des familles d'accueil au Maroc

© Marie-Annick Durillon-Kéchouri - Maroc chez l'habitant, juin 2003.

Il est essentiel que les familles d'accueil développent la capacité suivante : trouver naturellement sympathique chaque individu (ce qui n'est pas facile, mais quand même facilité par l'influence de la culture marocaine), condition essentielle de bienveillance pour un bon déroulement du séjour. En prévention, nous essayons de répartir les séjours dans plus de familles, donc moins de séjours par famille et, généralement, nous laissons des périodes de repos entre deux séjours. **Le maintien du lien entre nous et les familles d'accueil est aussi très important** : un coup de fil régulier ou une visite permettent de mieux sentir les problèmes familiaux qui pourraient perturber les séjours et d'en discuter.

Les clés ?

- En France, il faudrait que toute personne allant au Maroc, puisse avoir facilement l'information que cette formule de voyage existe : relais par l'Office national du tourisme marocain par exemple...
- Au Maroc, il faut travailler avec les autorités nationales pour définir un statut souple pour les familles d'accueil : qu'elles aient le droit de se promener avec leurs invités français sans être interpellés par la police touristique par exemple. Trouver une solution fiscale qui ne pénalise pas les familles d'accueil pour les encourager. Car il est très important de collaborer avec beaucoup de familles d'accueil pour répartir les revenus de ce tourisme et de garder l'esprit de départ de cette activité qui est de faciliter la rencontre interculturelle et la découverte des différentes réalités du pays.

L'activité doit rester de qualité au niveau du temps donné aux voyageurs et aux familles d'accueil, avant et après le séjour. **La relation avec les familles est une relation de confiance et durable dans le sens où tout problème sera discuté avec la famille d'accueil pour trouver ensemble des solutions faisant progresser chaque partie.**

Quelques à-coups

En avril, nous avons eu une plainte de voyageurs sur le dernier court séjour : visiblement l'accueil n'a pas été aussi soigné que d'habitude. Dans ce cas, la solution que nous avons adoptée est une longue discussion avec la famille d'accueil sur chaque point précis de la plainte pour nous aider à recréer de la confiance entre nous et les aider à avoir une attitude régulière par rapport aux visiteurs. Dès lors, nous surveillons les prochains séjours plus particulièrement. Bien sûr, nous avons aussi discuté avec les voyageurs concernés pour faire comprendre et nous excuser.

Document inédit - Marie-Annick Durillon-Kéchouri - Maroc chez l'habitant, juin 2003.

Le vécu des touristes solidaires - L'exemple des voyageurs TDS

© Barbara Binder, août 2003

L'association Tourisme et Développement Solidaire organise des voyages équitables dans des villages traditionnels au Burkina Faso. Les voyageurs sont reçus par un comité d'accueil formé à la réception de touristes qui prend en charge tous les besoins matériels et les accompagne dans la connaissance de la société locale et les rencontres avec la population. Une charte établie sur les principes du respect de l'autre et l'interdiction du don individuel précise les engagements de chacun : voyageurs, villageois, organisateur de voyage.

TDS effectue tous les ans un suivi dans les villages d'accueil et auprès des voyageurs. Une enquête de satisfaction envoyée quelques semaines après les séjours aux 130 voyageurs de la saison 2001/2002, a eu un taux de retour 52 % et donné les résultats suivants :

- Les voyageurs partent avec des images très hétérogènes de l'Afrique Noire. Pour presque un quart, elle est associée à des images de pauvreté, d'abandon, violence, misère. Un petit nombre seulement l'associe aux images sensuelles du voyage exotique (les couleurs, la danse, la musique et la chaleur) ; pour la majorité c'est la découverte de l'inconnu.
- La motivation principale du voyage est la rencontre avec une culture différente, **vivre avec les gens ordinaires dans leur environnement quotidien**, échanger et partager avec eux. Plus de la moitié des voyageurs déclarent venir aussi pour des raisons éthiques de solidarité, d'aide au développement. Un tiers est attiré par la volonté de voyager différemment.
- Le séjour est composé de visites, d'excursions, de rencontres avec les villageois, des animations le soir. **La rencontre des villageois est l'activité préférée** pour tous les villages TDS; c'est qui elle apporte aussi le plus d'émotion. Les visites de l'école, des jardins et des artisans sont aussi des moments forts du séjour.
- Du décalage entre les niveaux et les modes de vie, les voyageurs, après leurs contacts avec la population, retiennent que « *les gens sur place savent ce dont ils ont besoin* ». Ils réfléchissent sur le développement, prennent conscience, pour certains, de l'immensité et de la complexité du problème, mais aussi de la nécessité d'impliquer la communauté locale pour déterminer ses besoins ; ils ont confiance dans leur capacité à trouver des solutions adaptées.
- Certains voyageurs viennent avec un esprit de charité pour apporter de l'aide. L'abandon du don, surtout individuel, qui nuit à l'instauration d'une relation d'échange et d'égalité, est un apprentissage plus ou moins difficile selon les personnes. **La charte, précise sur ce point, est considérée comme une aide au comportement vis-à-vis de l'autre culture par la moitié des voyageurs et les villageois.**
- D'autres sont prudents : le séjour ne doit pas faire apparaître de nouvelles inégalités dans le village et détruire la cohésion. Certains insistent sur la **transparence de l'action** et souhaitent suivre la réalisation du projet de développement du village.

Mais avant tout, les voyageurs retiennent généralement l'intensité des échanges, la gentillesse et la solidarité de la population locale. Un tiers d'entre eux partent avec le sentiment d'une relation de respect, d'amitié, avec de l'estime voire de l'admiration pour la population locale. Un petit nombre avoue une évolution dans la façon de voir la vie et une modification de comportement.

L'enquête auprès du comité d'accueil du Village de Doudou confirme cette situation. Il apprécie l'apport de connaissances et l'amélioration matérielle résultant de la rencontre et regrette le départ des amis en fin de séjour.

Le voyage équitable remplit ainsi son objectif de rencontre interculturelle à l'instar des échanges dans les jumelages. Son utilité ne se limite donc pas à un apport financier, mais à une meilleure compréhension d'une autre culture et une modification de la représentation mutuelle des « noirs » et des « blancs », préalable à toute action de coopération dans l'esprit du développement durable.

Document inédit - Barbara Binder, dans le cadre d'une collaboration avec TDS, août 2003.

Le tourisme responsable dans sa forme solidaire, équitable et communautaire, est un micro-tourisme. *Peu de visiteurs, peu de temps, peu de mois* : cette règle des « 3P » permet au tourisme de ne pas s'imposer et devenir mortellement hégémonique. Mais c'est aussi une règle qui entre en totale contradiction avec la logique du tourisme de masse.

Pour espérer inscrire ce caractère précieux qui évite la folklorisation, la marchandisation, le maquillage et les dérives commerciales, il faut faire un détour, de nouveau, par le développement durable puisque les relations humaines sont au cœur des logiques de partenariats qu'il recommande avec obstination.

• L'enjeu démocratique du développement durable, donc du tourisme responsable.

Le développement durable est une opportunité de premier ordre pour réinventer du *lien social* au niveau le plus pertinent, le niveau local. La participation des citoyens - femmes, jeunes, public, populations, communautés autochtones, collectivités locales (principes 10, 20 et 22 de la Déclaration de Rio) - doit être entendue et mise en œuvre, dans tous les territoires de projet, pour « *la réalisation du développement durable* » (principe 22).

L'enjeu est clairement la participation non seulement des groupes d'intérêt mais aussi du public (les « *habitants* ») représenté, souvent, par un milieu associatif dont la légitimité tient surtout à son engagement et sa volonté de participation. La contrepartie est l'acceptation de la logique démocratique, c'est-à-dire du dialogue contradictoire, de la négociation et de la confrontation.

Quels sont les termes du débat ?

- La démocratie moderne, libérale, n'existe que par le multipartisme, lui-même conditionné par l'existence de vrais partis politiques porteurs de projets et d'une liberté de choix entre des candidats représentatifs. Ce mécanisme est en crise : discrédit, affaires, scandales, montée de l'absentéisme, manque de confiance, désintéressement de la « chose publique », clivages sociaux, interférences lourdes du secteur privé... La démocratie, par l'affaiblissement des élus et les limites évidentes de la représentativité, a besoin d'un renouveau et d'une activation de mécanismes démocratiques nouveaux.

- La démocratie continue est une réponse à cette situation. Associant diverses pratiques de démocratie semi-directe (militantisme associatif, usage du référendum, procédures d'enquêtes et de consultations populaires, mécanismes de co-décision et de suivi, conseils des Anciens ou de Villages, associations de femmes...) elle est fondée sur d'autres principes de légitimité que l'élection. Explorer des formes nouvelles de démocratie est donc une responsabilité et un devoir : l'inventivité du Brésil, de l'Inde, du Togo et de bien d'autres sont des encouragements salutaires.

Première leçon : l'expérimentation de formes nouvelles de *démocratie* est une figure obligée du développement durable. Il y sera donc question de *participation* et de *partenariat* : le contrat démocratique.

« [...] le passage à une gouvernance participative en écotourisme requiert non seulement des actions en ce sens mais également un changement fondamental dans le caractère démocratique de nos institutions. [...] Un système de gouvernance dont les valeurs sont orientées vers la participation des citoyens à la prise de décision cherchera à développer, de façon cohérente, une culture, des modes et des outils de gestion qui auront pour but d'engendrer la confiance des partenaires. Par ailleurs, les principales valeurs mentionnées par les intervenants et qui reviennent de façon récurrente dans les entrevues sont: la confiance, la transparence, et l'honnêteté. C'est à travers ces valeurs, et d'autres encore, telles que la patience et la solidarité, que se redéfinit l'identité collective face à un projet de développement qui les concerne. En

retour, selon le principe de régulation, ces valeurs détermineront le degré d'engagement consenti par les acteurs. »

Marie Lequin (2002), dans son article sur la « Gouvernance participative : un cadre de référence pour la planification et la mise en œuvre de projets en écotourisme » (Sommet mondial de l'écotourisme 2002) franchit le pas. « *Confiance* », « *transparence* », « *honnêteté* », « *patience* », « *solidarité* » : les termes du contrat de proximité sont aussi ceux du contrat démocratique, autrement appelé gouvernance.

Deuxième leçon : les valeurs éthiques fondent le *contrat de proximité* passé entre les acteurs. Ce sont les mêmes que celles du *contrat démocratique*. Les chartes sont un bon moyen d'en rappeler, le cas échéant, l'importance.

On a vu par ailleurs dans ce chapitre que la co-opération contractualisée entre acteurs volontaires était essentielle à la viabilité du tourisme responsable. Elle en est le socle.

Suffit-elle pour permettre le développement durable, ou, si l'on veut, une victoire durable contre une pauvreté tenace ?

Un des bons analystes français du développement durable, Christian Brodagh (2002), donne des réponses claires :

« Le problème des besoins des plus démunis est la principale base sociale du concept de développement durable. L'attention apportée aux plus faibles, principe éthique de solidarité, dépasse la seule approche de la démocratie du nombre. De même les limites de l'environnement doivent être considérées comme s'imposant aux acteurs, ce qui est rarement pris en compte par des acteurs eux-mêmes qui ignorent certains problèmes, il faut donc les informer et les sensibiliser en amont.

La recherche du consensus lors d'une consultation des parties intéressées est donc nécessaire mais pas suffisante pour atteindre le développement durable car quelques clivages de fonds traversent le développement durable. »

La démocratie du nombre cède la place, pour l'auteur, à une démocratie éclairée issue d'une capacitation citoyenne. C'est, pour partie, ce à quoi mènent les échanges entre les visiteurs et les familles accueillantes du Maroc, du Burkina ou d'ailleurs.

Troisième leçon : la construction d'une relation d'échanges, de partenariat ou de co-opération, est la condition nécessaire, mais pas suffisante, pour se diriger vers le développement durable. Il faut donc une dimension de *connaissance*.

Les enjeux de cette connaissance sont considérables et tiennent aux grandes conciliations du développement durable. Ils ne peuvent être traités subsidiairement sous prétexte que la théorie, dans le village, est à mille lieues de la vie courante. Penser global et agir local n'empêche pas de parler des clôtures des jardins, qui, parce que la sécheresse a vidé le territoire de ses ressources alimentaires, deviennent une irrésistible tentation pour les phacochères et les porcs-épics. Sécheresse ? Ressources ? A chaque local son global...

Un peu de théorie, sur ce point :

« Le premier clivage est temporel : comment arbitrer les intérêts entre les humains contemporains d'une part et les générations futures de l'autre ?

Le deuxième est géopolitique et vise l'application d'un principe d'équité entre les pays du Nord et ceux du Sud, qui ont des responsabilités très différentes sur la dégradation de l'environnement.

Le troisième clivage oppose enfin les êtres humains et les autres êtres vivants. Or les rapports de force dans la « négociation » sont inéquitables, ou même impossibles à révéler, puisque certains tiers sont absents comme les générations futures. » (C. Brodhag, 2002)

Quatrième leçon : par la proximité, l'échange et le contrat, la connaissance nécessaire doit apporter, aussi, la connaissance de l'autre, des autres dimensions et des autres logiques. Elle doit être *systémique*. Comme le tourisme.

« Seuls des principes à la fois scientifiques et éthiques et des procédures adéquates peuvent compenser la « faiblesse » de certains acteurs.

- La protection des écosystèmes devient un principe éthique s'appuyant aussi bien sur des principes de responsabilité que d'utilité.
- La prise en compte des intérêts des plus faibles, aussi bien dans nos pays que vis à vis des pays en développement, principe de solidarité.
- L'évitement des irréversibilités est un principe qui supplée au fait que les générations futures (les tiers absents) ne peuvent faire valoir leur point de vue. » (C. Brodhag, 2002)

Une connaissance systémique, multiscale, critique, pluri-culturelle, décloisonnée : voilà le programme d'une animation territoriale prenant pleinement en compte les obligations du développement durable. Cela se résume, tout simplement, au fait de regarder autour de soi et remarquer que l'écotourisme vanté est un simulacre, un « coin de verdure » dans le désert (voir le texte de Valérie Pochon).

Qu'il le veuille ou non, le partenariat responsable doit se consolider par un apprentissage réciproque et un apport de connaissances fondamentales et techniques.

Cinquième leçon : le tourisme responsable est aussi, une *éducation* au meilleur développement et à la citoyenneté locale et planétaire.

L'éducation au développement et l'éducation au développement durable sont donc les outils d'un contrat de co-opération entre acteurs. C'est elle qui doit, à la base, apporter à tous les raisons du faire ensemble : les enjeux communs à la collectivité, les périls à surmonter, le besoin d'unir ses forces, l'émulation, le dynamisme...

C'est elle aussi qui permet de consolider la légitimité des processus de décision. Ce que relève S. Van Den Hove dans sa liste des effets contextuels d'une participation éclairée : information et éducation du public ou des *stakeholders*, amélioration de la capacité stratégique des décideurs par l'information et l'éducation, changements de perception et de conceptualisation du contexte social, modifications des rapports de force et des conflits traditionnels, renforcement des pratiques démocratiques et de l'implication des citoyens dans la vie publique, augmentation de la confiance des acteurs dans les institutions.

« Les approches participatives influent sur l'information et l'éducation du public et des *stakeholders* (Beierle 1999). Elles peuvent permettre d'améliorer la capacité d'action du public sur les questions d'environnement et de développement durable. Le public doit par exemple avoir un niveau de connaissance suffisant des enjeux si des modifications de son comportement sont nécessaires pour induire l'adoption d'une technologie propre. Un public bien informé pourra aussi constituer une ressource réglementaire, en ce sens qu'il pourra jouer dans certaines législations environnementales un rôle direct en appliquant des pressions au niveau local, en contribuant à la mise en place de réglementations, voire même dans certains cas en identifiant d'éventuelles infractions. L'information et l'éducation du public peut par ailleurs améliorer sa capacité de participation dans des processus de prise de décision ultérieurs. » (S. Van Den Hove, 2000).

Sixième leçon : la boucle information - implication - démocratie – décision est entièrement contenue dans les notions de contrat de participation. Le tourisme durable, basé sur l'échange équilibré, en est logiquement le *cadre*.

Mais la participation a aussi ses limites, souvent dûes à une mauvaise analyse de ce qu'elle est vraiment et de ce qu'on en attend. B. Guèye (2000) en fait une synthèse très pertinente :

« Le « **fétichisme** » des outils et techniques qui se traduit par:

- La **confusion d'objectifs** (Guijt et Cornwall, 1995). Dans le milieu des ONG, qui constituent les plus importantes utilisatrices, la réduction du processus de développement participatif à un simple panier d'outils reste encore assez courante.
- La **panacée**. Il existe une certaine tendance à conférer aux méthodes participatives, une capacité de résolution des problèmes qui vont au-delà de leur potentiel et possibilité.

- **L'insuffisance analytique.** La place réelle des outils visuels n'est pas toujours bien perçue ; ce qui conduit quelquefois à réduire l'essentiel du processus à l'élaboration des diagrammes.
- **Applications extractives et mercantilisme.** Le choix souvent porté sur ces méthodes traduit moins une adhésion au paradigme qui les sous-tend qu'un souci de trouver des raccourcis sur le temps de planification ou de suivi-évaluation
- **La routine, le formalisme et la standardisation.** On observe une certaine tendance à répéter de façon mécanique le même processus d'une expérience à une autre sans tenir compte de la spécificité des problématiques, objectifs, contextes sociaux, etc.

Les changements d'ordre organisationnel restent encore assez lents. Cette situation qui s'observe aussi bien au niveau des structures d'appui que des institutions locales, traduit la difficulté de faire du transfert de pouvoir, une réalité.

La pratique du développement participatif se heurte à l'attitude souvent conservatrice de certains acteurs, en particulier ceux qui détiennent une certaine forme de pouvoir : technique, social, économique, lié au savoir, etc. »

Septième leçon : la participation n'est pas l'application mécanique de techniques. S'y engager nécessite, de la part des acteurs externes à la communauté, une capacité à prendre en compte toutes les logiques, la diversité des solutions, les relations d'intérêts et de pouvoirs.

• Et ensuite ?

Une lecture lassée des sempiternels discours sur ce qu'il conviendrait de faire pourrait amener à considérer comme une redite de plus les références théoriques présentées juste avant. Pourtant, la problématique du tourisme responsable est bien celle de l'écoute, de l'information, du dialogue, de la participation effective... bref de *l'organisation de la vie collective* pour parler plus simplement de *gouvernance démocratique*.

Mais il s'agit bien de cela, comme le montre la démarche de Destination DjonDjon et de ses partenaires pour crédibiliser et asseoir une démarche de tourisme responsable en Haïti :

Tourisme en Haïti : Sur la voie d'un nouveau départ ? © Valérie Pochon, juillet 2003	
Tahiti ? Non, Haïti...	
Lorsque l'on évoque le tourisme en Haïti, on est fréquemment confronté au scepticisme et à l'incrédulité de ses interlocuteurs. Il est vrai que certains auront tôt fait d'associer ce nom aux images exotiques d'un paradis touristique insulaire, tandis que d'autres, au contraire, auront pour référence les abominations perpétrées par une dictature pendant plusieurs décennies.	
Pour un nouveau départ...	
Même si certains vivent dans l'illusion de voir revivre, un jour, la perle des Antilles d'autrefois, d'autres s'acharnent à mettre en garde quant aux conséquences d'un développement irrationnel du tourisme.	
Le djondjon est un champignon local très prisé qui entre dans la gastronomie traditionnelle haïtienne. <i>Destination Djondjon</i> (DD) est une association haïtienne qui œuvre pour la promotion du tourisme alternatif en Haïti, avec le soutien de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP).	
Pour DD comme pour le Groupe d'Action Francophone pour l'Environnement (ONG de droit haïtien), le message est clair : ne masquons pas la réalité politique et économique du pays et travaillons à l'élaboration d'une politique de développement touristique en adéquation avec cette réalité et pour la mise en valeur de l'ensemble des éléments qui font la richesse de l'identité haïtienne. Il ne s'agit pas d'imiter un modèle importé et inadapté mais d'imaginer, créer, et surtout, se donner les moyens de sa politique.	
	.../...

.../...

Haïti a beaucoup à offrir aux visiteurs, à conditions de ne pas brûler les étapes. Le pays doit tirer avantage au niveau environnemental, social et économique d'un développement du tourisme. Seulement, l'étape préalable ne doit pas être bâclée ou négligée. Cette étape vise d'une part à sensibiliser la population locale afin qu'elle devienne partie prenante du développement de son territoire et, d'autre part, à encourager la gouvernance locale. Parallèlement, il s'agit de mobiliser les pouvoirs publics pour mettre en place les garde-fous législatifs et financiers afin de prévenir et limiter les impacts négatifs du tourisme. La définition d'une politique et de la stratégie à suivre sont des pré requis. Enfin, les acteurs, publics et privés doivent apprendre à s'approprier les uns les autres et ne plus se considérer comme concurrents mais complémentaires.

Ecotourisme, vous avez dit écotourisme...

Depuis le Sommet Mondial de l'Ecotourisme qui s'est déroulé à Québec en mai 2002, il est devenu le nouvel outil de lutte contre la pauvreté, selon l'OMT et le PNUE. En Haïti, on voit donc champignonner des villages, qui n'ont d'écotouristique que le nom, ici et là et les parcs d'attraction deviennent des parcs naturels. Effectivement, si on se réfère à l'exemple du Costa Rica, force est de constater que les retombées économiques sont significatives.

Seulement, on parle d'Haïti, où la forêt n'en finit pas de reculer, où la couverture végétale représente moins de 4% du territoire national, où les espèces rares se retrouvent en vente sur les trottoirs de Pétion-Ville. Il ne suffit pas d'offrir un petit coin de verdure aux visiteurs pour se considérer sur la voie de l'écotourisme.

Cette forme de tourisme encore mal définie au niveau des plus hautes instances, ne concerne tout de même qu'un segment très faible du marché international et une clientèle exigeante. Par ailleurs, elle sous-entend des investissements considérables tant pour la formation des opérateurs que pour les infrastructures et la mise en application de lois adaptées sur la protection des espèces et du patrimoine. En avons-nous les moyens ?

Ecotourisme, outil de conservation de l'environnement ? Outil de lutte contre la pauvreté ? Outil marketing ?...

Nous appelons donc nos dirigeants à la plus grande vigilance et surtout nous les invitons à la concertation et au dialogue afin de poser, ensemble, les fondations solides d'une renaissance tant espérée.

Document inédit - Virginie Pochon, Groupe d'Action Francophone pour l'Environnement – Juillet 2003

DjonDjon et le GRAFE expérimentent, en Haïti, le décalage entre les discours et la réalité des démarches participatives, c'est à dire les raisons des difficultés, récurrentes et largement partagées, du dialogue, de la concertation, de la participation et du partenariat.

Car les raisons des réticences aux démarches participatives sont au fond les mêmes que la réticence à la *transparence*. La démarche participative a en effet cette capacité à expliciter les raisons qui sous-entendent les objectifs, les jugements, les décisions et les modes d'action. En théorie, c'est un outil formidable pour favoriser les actions motivées par des raisons *avouables* car le processus de discussion, de dialogue et de concertation tend à opérer une sélection entre les raisons *avouables* et *non-avouables* de tel ou tel choix.

Le refus ou la difficulté du dialogue, de la concertation puis de la participation, cache, toujours, des raisons non avouables car non compatibles avec les intérêts communs. Ces raisons ont leur légitimité dans leur contexte. Il s'agit de les assumer comme telles.



La proximité, le contact, le dialogue sont des mots qui sonnent comme autant d'incantations. Mais voyons l'enchaînement logique.

- L'honnêteté, la *transparence*, l'*écoute* et la *déontologie* forment le socle d'une confiance qu'il s'agit d'établir à tous les niveaux.
- Cette *confiance* se consolide par l'échange autour de sujets d'intérêts communs mais aussi d'intérêt plus général, plus collectifs. C'est grâce à l'*information* et la *connaissance* que ces sujets acquièrent la consistance, l'importance et l'attention qu'ils méritent de la part de la communauté.
- L'assimilation des enjeux et des défis à surmonter renforce, aussi, le choix des *options coopératives*, plus économes en ressources, plus efficaces aussi.
- La *participation* qui en résulte est le banc d'essai pratique et concret de l'exercice d'une démocratie active, vivante, qui rebat les cartes du jeu de l'autorité traditionnelle.
- Le tricotage des liens entre les habitants les plus concernés, pour être efficace, doit être stabilisé et érigé en règle commune à tous. C'est la notion de *contrat*.
- Adossé à un ensemble de principes d'intérêt général et d'humanisme, le contrat devient, pour son temps de pertinence, le garant collectif de l'honnêteté, de la transparence, de l'écoute et de la confiance citées plus haut.

Le tourisme responsable, parce qu'il pratique le métissage culturel et l'antiscclérose, est un catalyseur de dynamique. Parce qu'il s'adosse à des chartes, des codes et des intentions formelles, il pratique la contractualisation, et donc engage sa propre responsabilité. Parce qu'il est ouvert, micro- et participatif, il est vecteur de démocratie.

Ces éléments échappent au discours et à la pratique commerciale. L'immense défi posé aux acteurs du tourisme responsable est de prouver que les deux mondes peuvent se rejoindre. On l'a déjà dit : l'Etat et les habitants-citoyens-consommateurs y ont un rôle clé à jouer.

Conclusion

Les agendas 21 locaux s'appuyant sur le tourisme responsable, le développement local capable de s'articuler au global, la coopération de proximité dite *décentralisée*, les mises en relation, la recherche d'une durabilité locale et globale, les formes de contrats démocratiques sur le terrain mais aussi au sein d'un projet multi-acteurs. Ces pistes de réflexion et d'action sont celles, en filigrane ou explicites, du tourisme responsable.

Elles interpellent sur un enchaînement logique : l'*accompagnement* et la *pérennité*.

- *L'accompagnement des démarches de tourisme responsable* apparaît comme la première des conditions pour espérer voir se développer et s'améliorer les initiatives. L'accompagnement, pris dans le sens d'un apport permettant de répondre à des besoins, de faciliter les prises de conscience et d'aider à développer des compétences et à trouver des solutions propres, permettrait aux entrepreneurs et acteurs du domaine de maîtriser à la fois leurs partenariats et leurs évolutions internes. C'est-à-dire investir et occuper durablement deux champs : celui des *effets externes* sur un territoire et celui du renouvellement des pratiques *internes* et spécifiques au domaine du tourisme. Ces deux logiques sont bien sûr interdépendantes et on ne saurait imaginer l'une sans l'autre ou l'une à côté de l'autre.

- *La pérennité des démarches de tourisme responsable* serait une conséquence logique de l'accompagnement précédent. Elle pose, on l'a vu, la triple question du *rôle de l'Etat*, de l'*influence des consommateurs* et du *degré de conviction* manifesté par les grandes entreprises du secteur.

Le rôle de l'Etat et des administrations territoriales est essentiel. Il suffit de lister les domaines où elles ont, de fait, une action visible : aménagement du territoire, planification et réglementation (par exemple sur les flux de touriste), infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires, études d'impacts, santé, hygiène, trafic aérien, gestion des déchets, prévention de la pollution, normes de construction... la liste est loin d'être complète.

« *La politique gouvernementale (et la législation) seule, ne peut assurer le développement durable de l'industrie du tourisme mais elle peut se révéler d'une formidable utilité.* » (M. Brackenbury, 2000).

La consommation engagée est un thème porteur : un sondage récent (SESSI, 2002) met en avant que 38% des consommateurs disent vouloir tenir compte des engagements de *citoyenneté* des entreprises lorsqu'ils achètent des biens industriels. Ayant conscience que le tourisme n'est pas un bien industriel et qu'il s'agit avant tout de déclarations d'intention, l'encouragement vient du fait que cette orientation est plus sensible chez les personnes économiquement ou culturellement aisées, habituellement les premières à inaugurer de nouvelles tendances de consommation. Encouragement certes, mais le chemin sera sans doute long.

Les projets de tourisme responsable exigent d'étroites relations entre partenaires du marché du voyage et partenaires des réalités des communautés locales. Il faut, de plus, plusieurs années pour espérer une viabilité commerciale et économique. C'est donc parce que les intérêts du secteur privé international et local sont liés à ceux des acteurs locaux que la coopération se fera dans la durée. Avec, bien sûr, les risques permanents de prédation sur les partenaires, les territoires et les consciences.

L'information et la formation sont les clefs de toute entreprise réussie. Sur tous les points évoqués, elle est essentielle pour peu que les contenus soient à la hauteur des ambitions et des enjeux.